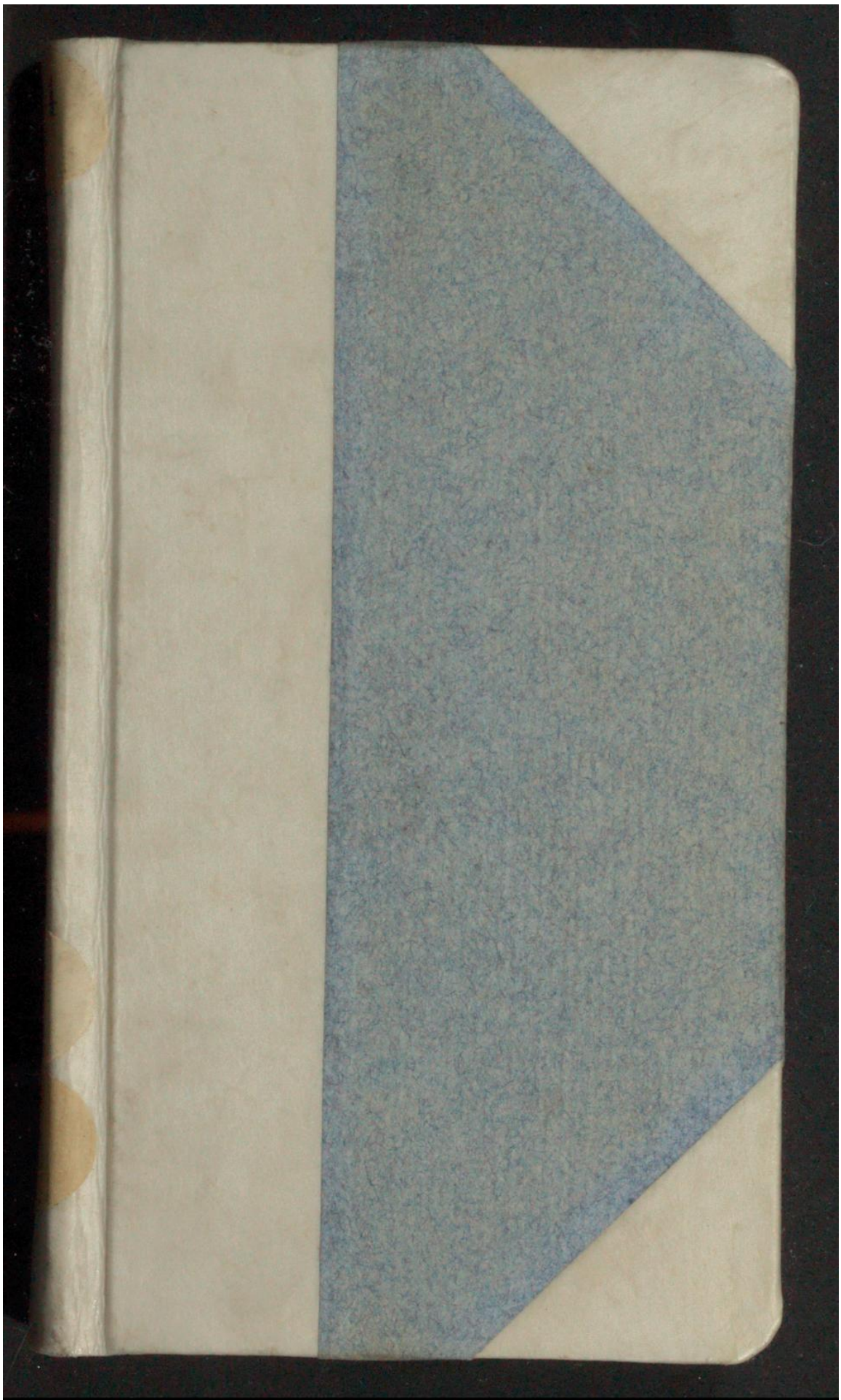

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

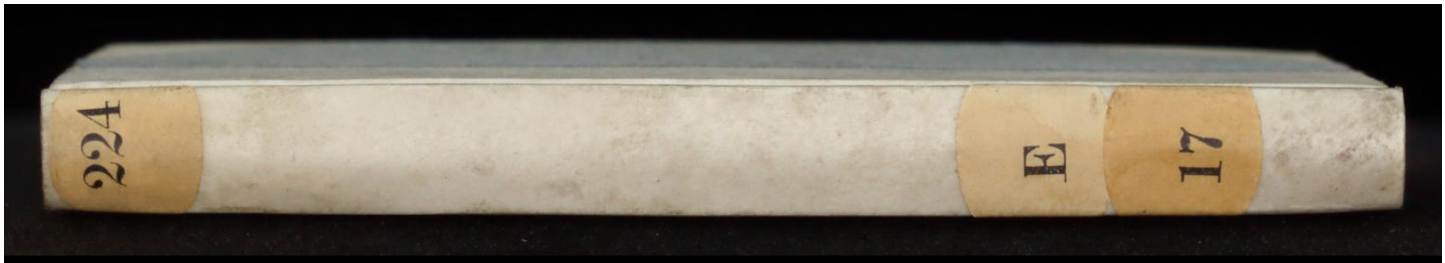

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

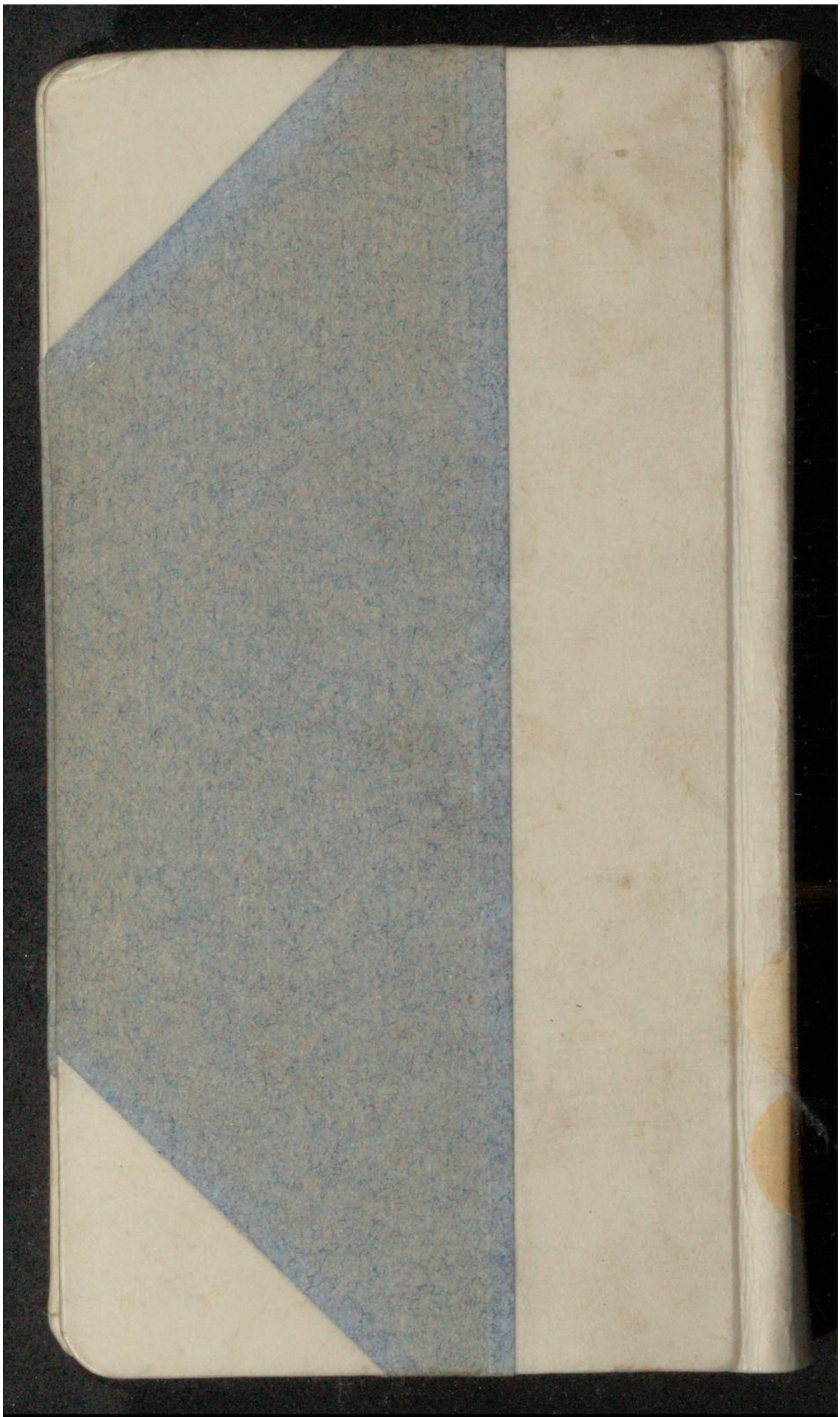

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

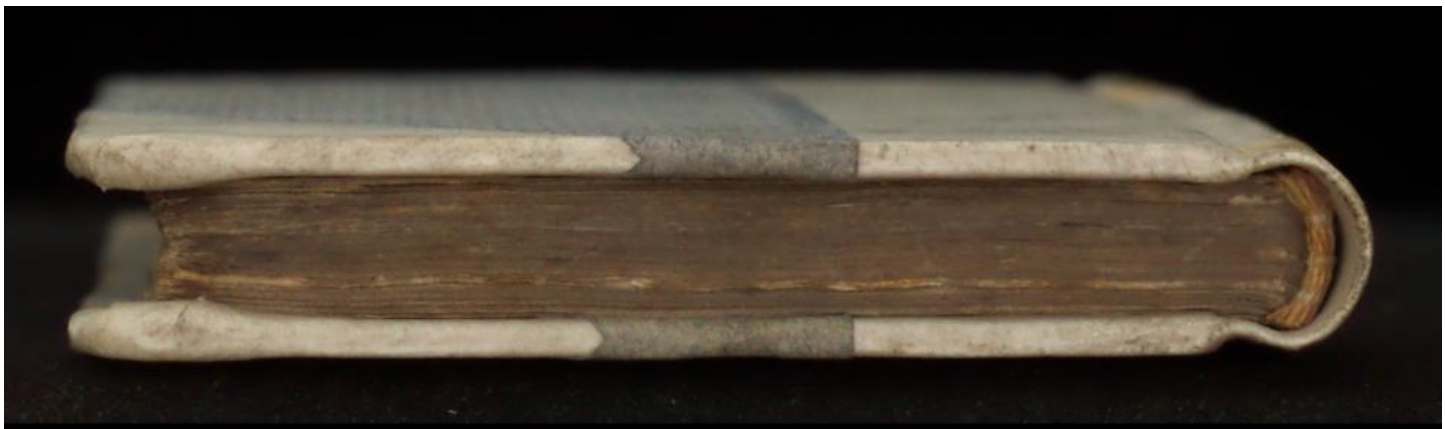

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

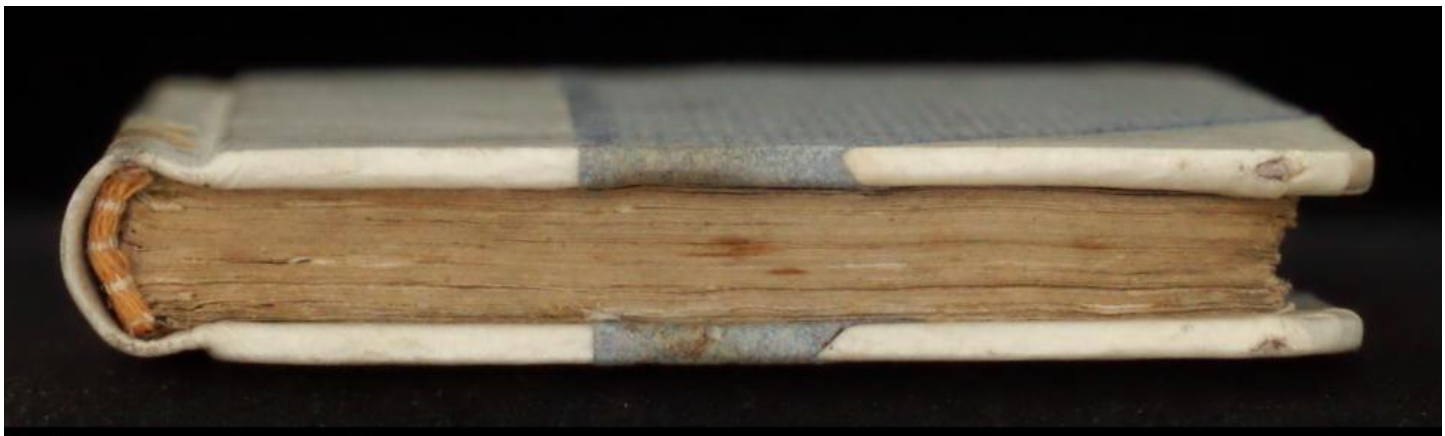

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

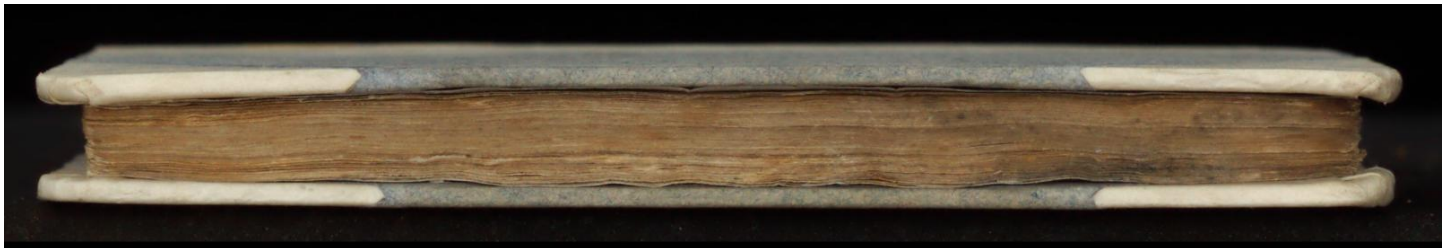

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

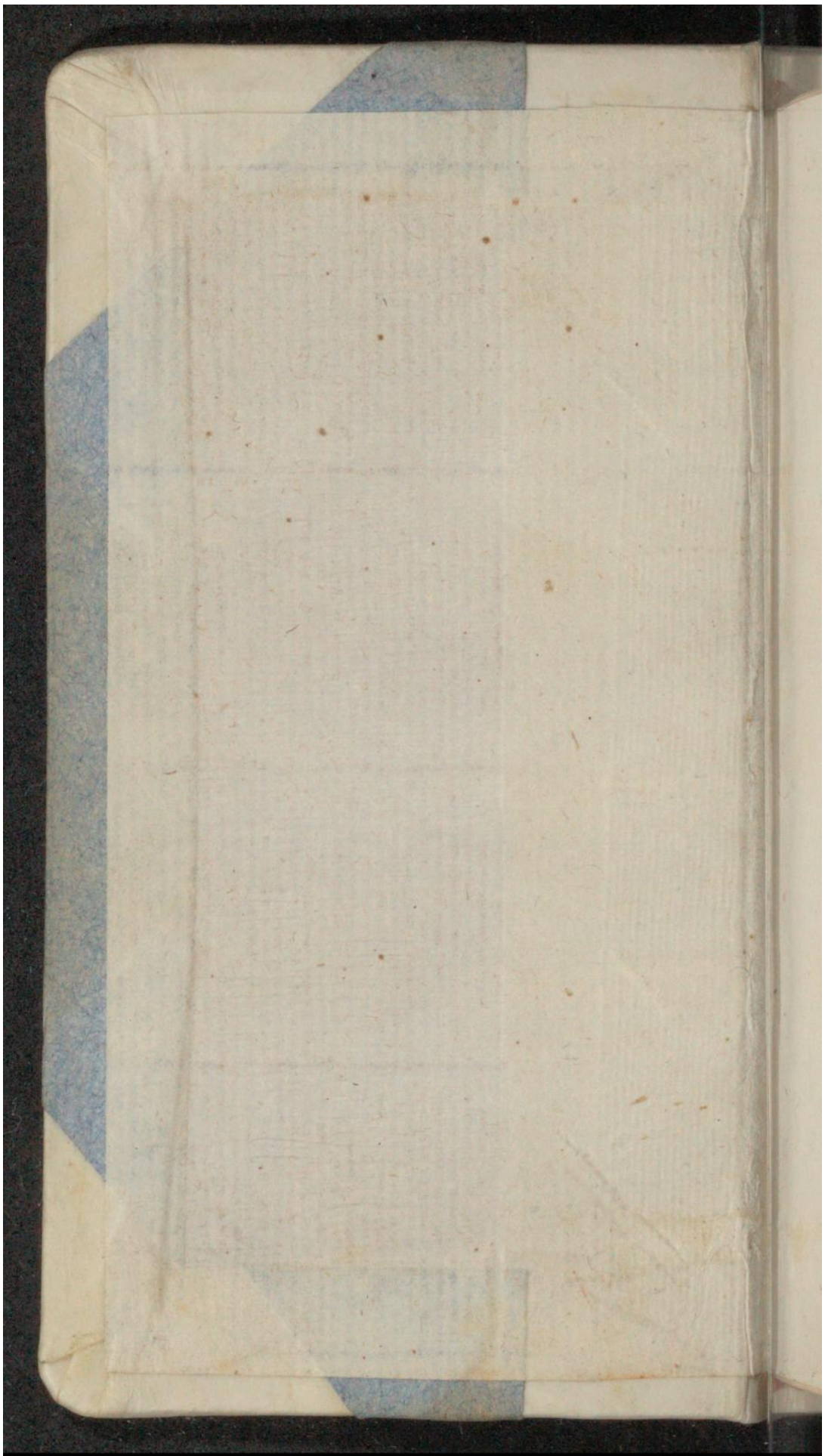

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

~~Uzeven~~
~~B.152.~~
KW 224
E 17

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

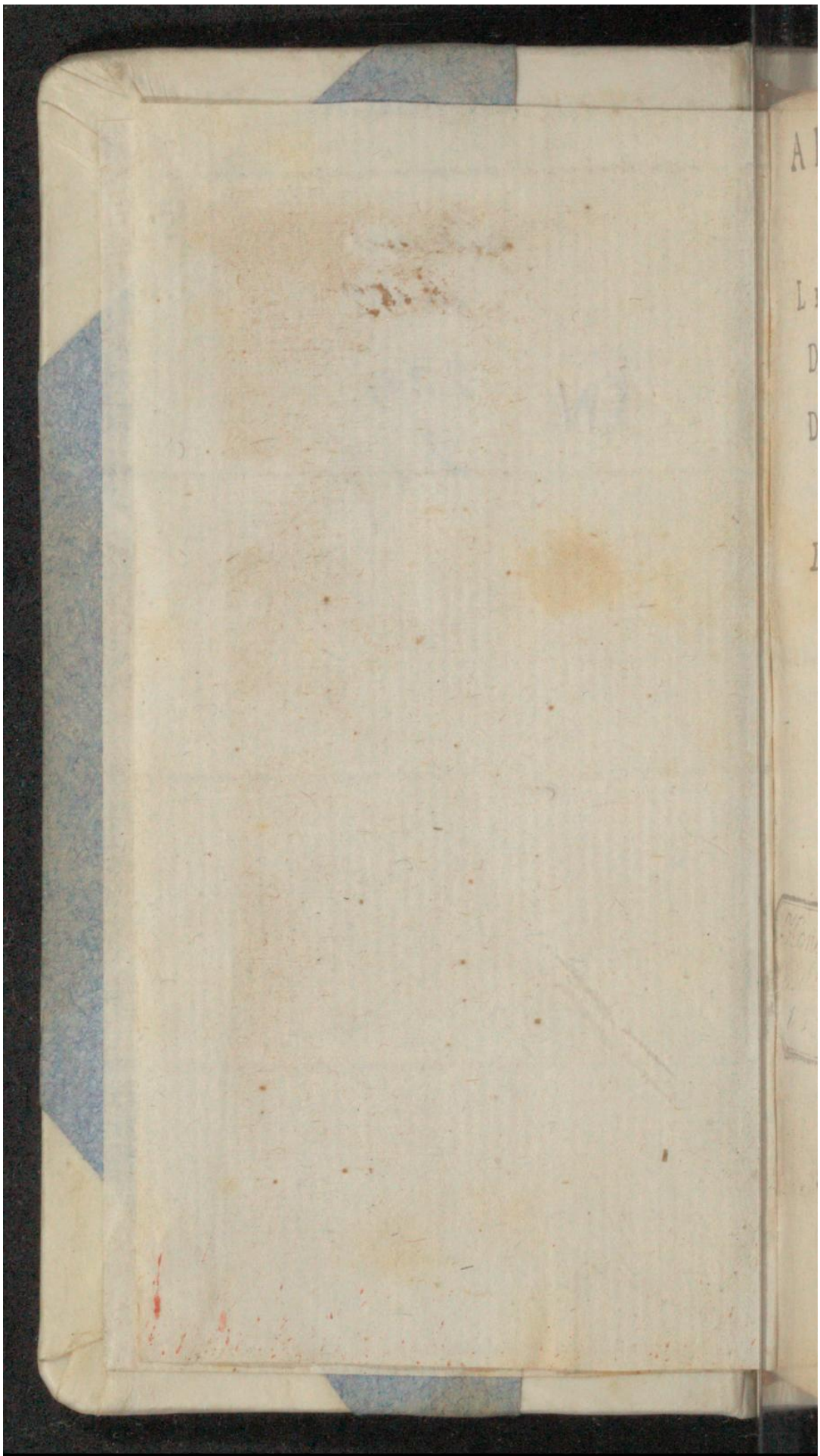

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

APOLOGIE

Pour Messieurs

LE PRINCE

De CONDE',

De CONTI,

Et le Duc

De LONGUEVILLE.

Koninklijke Bibliotheek
's-Gravenhage

Iouxte la Copie

à PARIS 1650.

Elsev. B. 152

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

APOLOGIE

Pour Meßieurs les Princes.

LEs Sujets d'une Republique ou Monarchie ſont heureux, quand ils vivent ſelon les Loix, & qu'ils ne craignent pas que l'on les recherche, ny que l'on entreprenne contre leurs biens & perſonnes que par les voyes ordinaires de la Iuſtice, lors un homme eſt ſans inquietude qui eſt ſans crime, & celuy-là ſe peut dire au milieu de ſes ennemis aſſeuré dans ſes biens & ſa vie qui eſt innocent. Anciennement la France ſe gouvernoit dans cét ordre & par ces Maximes, il n'y avoit point de priſons legitimes que les Conciergeries des Parlements, & cel-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

les des Iuges ordinaires, & ſi quelques fois les Roys s'en ſont ſervis d'autres, ç'a eſté fort rarement, comme és Ducs de Nemours, d'Alençon & Conſtable de S. Paul, & encor leurs Majeſtez en ont touſjours laiſſé l'entiere diſpoſition à leurs Iuges, ſi non depuis quelque temps, que la flatterie a fait croire aux Miniſtres qu'ils avoient puiſſance de tout faire impunément, & que non ſeulement ſur un ſoupçon, mais meſmes que ſur l'apprehenſion de la reſverie d'un ſonge, ils pouvoient empriſonner les plus gens de bien; de ſorte que nous avons veu, principalement depuis la Regence, Pignerol, la Baſtille, le Bois de Vincennes, & la plus part des Chaſteaux & Citadelles du Royaume remplies de perſonnes de toutes conditions,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

& ſans en ſçavoir la raiſon; & lors que l'on a voulu en faire paroiſtre les motifs à la Iuſtice pour les Ducs de Beaufort & de la Mothe, les Parlements les ont trouvé ſi foibles, que les Miniſtres n'en ont receu que de la honte & confuſion, ce qui n'a pas neantmoins empeſché que ces innocens n'ayent paty.

Les clameurs & les plaintes d'un ſi grand nombre d'affligez émeurent & obligerent l'année derniere le Parlament à faire des Remonſtrances au Roy, à ce que pour la ſeureté des perſonnes, aucun de quelque qualité & condition qu'il peuſt eſtre, ne ſeroit traitté à l'advenir criminellement, que ſelon les formes preſcrites par les loix du Royaume; ce qui fut accordé par ſa Majeſté au quinzieſme Ar-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ticle de la Declaration du 22. Octobre 1648. Mais une si saincte Ordonnance n'a pas diverty les Ministres de continuer leurs desordres, ils ont tenu un an prisonnier le Mareschal de Rantzau, sans que le Parlement ny les Iuges ordinaires ayent eu cognoissance des causes de son empriſonnement, n'y ayant pas eu de plainte sur la contravention de cette Ordonnance en la personne d'un Officier de la Couronne. Ils ont crû pouvoir entreprendre la mesme chose contre deux Princes du Sang, & un autre Prince des plus considerables qui soient en France, ayans fait arrester prisonniers au Bois de Vincennes Messieurs les Princes de Condé & de Conty, avec Monsieur le Duc de Longueville leur beau-frere : & d'au-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

d'autant que cette action eſt ſans exemple dans la minorité des Roys, ils ont voulu la colorer par une Lettre que l'on a publié au nom de ſa Majeſté, dans laquelle ils ont eſtallé beaucoup de foibles pretextes pour maintenir une entrepriſe ſi extraordinaire, qui oſte au Roy le plus fort ſouſtien qu'il ait dans ſa minorité, & deſarme le plus triomphant ennemy qu'ait l'Eſpagne. Et comme veritablemẽt il falloit que les motifs de cette detention fuſſent bien puiſſans, pour faire approuver la Iuſtice d'une telle actiõ: Auſſi peut-on dire ſans bleſſer le reſpect deubs aux Miniſtres que le ſieur de Guenegaud auroit mieux fait pour leur gloire de taire la legereté de ceux qui ſont eſcrits, que de les publier, ſi on ne luy avoit pas donné charge de faire paroiſtre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

roiſtre innocens ceux que l'on rendoit mal heureux ſans eſtre coulpables.

Pour eſtablir la creance que la Lettre de ſa majeſté addreſſée au Parlement veut inſinuer, *Que le Prince de Condé ait hazardé l'Eſtat en gagnant des Batailles, & qu'il ait mal uſé de ſa gloire, & des emplois qui luy ont eſté donnez durant la Regence* : Il ſeroit neceſſaire que les Roys regnaſſent auſſi abſolument ſur les eſprits, comme ſur les corps, & que les ames fuſſent auſſi bien ſujettes à leur Empire, comme les perſonnes. En un mot il faudroit que leurs paroles euſſent la meſme authorité que celle de Dieu, qui dans les myſteres adorables de la foy & religion captive nos eſprits par une obeyſſance aveugle, contre l'experien-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

rience & le jugement des ſens & de la raiſon : autrement cette lettre auroit mieux perſuadé les habitans des Indes ou de la nouvelle France, que ceux de ce Royaume : d'autant que la verité pourroit s'eſgarer dans un ſi long chemin, ou les choſes eſtre facilement deſguiſées, & changer de viſage : mais icy & ſur le theatre où elles ſe ſont paſſées, à moins d'avoir le gouſt bien deſpravé, il ſeroit difficile de les recevoir comme elles ſont appreſtées, ny ayant perſonne qui ait plus glorieuſement & plus utilement ſervy-la France que lui.

Qu'il eſt advantageux à ce Prince que l'on cherche ſa diſgrace dans ſa gloire, & que l'on ſoit reduit de tirer de ſi mauvais effets d'un ſi bonne cauſe. On

voudroit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

voudroit volontiers luy faire ſon procés, comme l'on fit au fils de Titus Manlius Torquatus par ordre meſme de ſon Pere, pour avoir gagné des batailles & des victoires. Mais ſi les evenemens de la guerre ſont pareils en ce Prince, & en ce Capitain Romain, la conduitte de ſes Chefs ne laiſſe pas d'en eſtre bien diſſemblable. On blaſme le premier pour avoir vaincu ſans ordre, & ce ſecond n'a jamais voulu ny faire ſiege de Ville, ny donner de Batailles ſans permiſſion & pouvoir exprés de la Cour, ainſi que l'on cognoiſtra ſans replique par les lettres de ſa Majeſté qui ſeront imprimées. Le premier, s'il euſt eſté plus prudent, euſt eſté moins mal heureux, ayant affaire à un bon Pere: mais le dernir qui

ayoit

avoit un Miniſtre Sicilien, pour demeſler ſa conduitte ou expliquer ſes actions, ne pouvoit éviter ſa Deſtinée, il devoit eſtre infailliblement perdu ou vainqueur ou vaincu. Mais au préalable de repaſſer devant les yeux d'un chacun des veritez ſi notoires, on ne ſçauroit mieux ſelon le droict Civil & Canon infirmer & deſtruire des reproches que par les propres eſcrits & teſmoignages de ceux qui nous accuſent. C'eſt pourquoy pour bien reſpondre, & convaincre les plaintes de cette lettre, il n'y auroit qu'à tranſcrire les deſpeſches de ſa Majeſté, de la Reine, & du Cardinal à ce Prince, ſur le glorieux uſage qu'il faiſoit des Armes du Roy. Les moindres termes dont uſe dans les ſiennes ce grand & ſincere Cardinal, ſont d'appeller Monſieur

le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

le Prince, *Le ſoustien de l'Eſtat, le plus heureux & invincible Prince de l'Europe, la gloire de la France, & qui a tant contribué d'honneur, d'avantage & de fermeté à la Couronne & Regence, duquel les ſignalez ſervices ne pouvoient ſe priſer ny reconnoiſtre par ſa Majeſté auſſi dignement que leur grandeur le merite. Prince par les victoires duquel la France vivoit dans la tranquillité où elle eſtoit, & l'Eſpagne ſe trouvoit reduitte aux abois, & comblé de malheurs & de deſordres, dont la conſervation eſtoit ſi neceſſaire & precieuſe à ſa Majeſté, qu'elle croyoit tout l'Eſtat en peril quand ſa perſonne y eſtoit.*

Apres quoy je tiens qu'il faut excuſer la conduitte du Cardinal, d'avoir envoyé en ſuitte de la detention du Prince de Condé, & la publication qui ſe devoit faire de

cet

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

cet eſcrit, chez le ſieur Perrault, & ſes autres Secretaires, pour ſur d'autres pretextes, ſurprendre veritablement ſes papiers. C'eſtoit ſans doute pluſtoſt pour retirer la condamnation de ſon procedé par luy meſme, & par ſes propres lettres, que pour y trouver celle du Prince.

On peut encor veritablement dire ſur le ſujet de cette lettre à la deſcharge dudit Cardinal, qu'il n'a pas manqué de bonne volonté, & que s'il euſt pû forger ou trouver des motifs plus puiſſants pour deſcrier la vie &reputation de ce Prince, il ne les auroit pas oublié. Il a ſeulement tort de ſe plaindre d'une conduitte qu'il voudroit bien maintenant avoir eſté plus mauvaiſe, pour rendre la ſienne envers luy meilleure. Mais puis

que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

que la force d'une ſi grande vertu l'a reduit à une ſi foible attaque, il ne reſtoit rien pour achever la hardieſſe de ſon entrepriſe, ſinon de prévenir tant de faits advancez, & non prouvez par des Loix ſpeciales & formées expreſſément à ce deſſein, qui ſerviſſent à condamner les actions paſſées, comme à defendre celles de l'advenir, & qui fiſſent trouver de nouveaux crimes, ou jamais il n'y en avoit eu auparavant. C'eſtoit un coup ſeur & ordinaire à la Reine Elizabeth pour colorer ſes injuſtices, & authoriſer ſes violences.

Peut eſtre auſſi en ce rencontre que le Cardinal abuſant ſelon qu'il luy plaiſt, de l'autorité de ſa Majeſté, aura imité la conduite de cet Empereur Romain, dont il ſurpaſſe la malice, lequel pour ne laiſſer

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

laiſſer eſchapper perſonne à la fureur de ſa vengeance, eſtabliſſoit des loix en caracteres ſi menus, qu'ils n'eſtoient pas liſibles, afin d'en faire un eſcueil aſſeuré à quelque innocent que ce fut. Ou bien il veut qu'on reçoive en France les moyens & Maximes contraires à l'ordre de la juſtice que voulut introduire Delphidius contre Numerius, qui fut accuſé à Paris devant Iulian Empereur. Celuy là ne trouvant plus aucunes preuves valables, que celuy cy ne détruiſit en les niant, comme peut faire le Prince de Condé, ſe tourna du coſté de l'Empereur par cette exclamation: *Hê qui tres fleuriſſant Ceſar, pourra eſtre convaincu de crimes, s'il ſuffit de nier?* A quoy Iulian repartit fort bien pour cet illuſtre priſonnier. *Qui pourra eſtre creu innocent s'il ſuffit accuſer.* Cet-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Cette lettre ayant pour but de le faire meſpriſer dit, qu'on eut de la peine a obtenir l'agréement du feu Roy pour luy donner le commandement de l'Armée de Flandres, contre la verité de l'Hiſtoire de Luys XIII. qui porte, que ce grand Monarque le choiſit de ſon propre mouvement, pour luy confier cette Armée, & que meſmes peu avant ſa mort il prophetiſa ſes victoires, qui ont jetté les fondemens de la gloire, & de la ſeureté de la Regence, pendant la minorité du Roy, ayant gagné cette memorable & fameuſe Bataille de Rocroy, le meſme jour que la Reine fuſt declarée Regente dans le Parlement, & cela eſtant ſoubs qu'elle couleur de verité, peut on dire qu'il ayt mal uſé de cet advantage, puis qu'en ſuit-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ſuitte il acquit à la France Thionville, une de plus redoutables villes de l'Europe, apres la priſe de laquelle il mena un grand ſecours en Allemagne, qu'il fit retirer l'Armée des ennemis, & rendit le Mareſchal de Guebriant maiſtre de la campagne.

L'année ſuivante ne fut pas moins heureuſe, car ayant ruyné l'Armée Bavaroiſe au ſanglant combat de Fribourg, il aſſiega & prit Philipsbourg, une des plus fortes & importantes places d'Allemagne, Spire, Wormes, Braccara, & touttes les Villes le long du Rhein juſques à Mayence, laquelle creut pour ſa gloire, & pour eſviter tout ſujet legitime de reproche, ne pouvoir ny devoir ſe rendre qu'à ce Prince, auquel eſtoit une meſme choſe attaquer & vaincre.

En

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

En 1645. il gagna la fameuſe bataille de Norlingue, où il vengea la defaitte & le ſang de nos alliez, par la déroute des Ennemis, & la mort de Mercy le meilleur General qui fut dans l'Empire, & ſans la maladie qui arreſta ſa victoire il eut pouſſé ſes armes juſques au de là du Danube.

L'an 1646. il accompagne Monſieur le Duc d'Orleans aux ſieges de Courtray, de Bergues & de Mardik: apres que ſon Alteſſe Royale luy euſt laiſſé la conduitte de toute l'Armée, il aſſiega & prit Furnes, Dixmude, & Dunkerque, qui eſtoit la place la plus neceſſaire aux Ennemis pour la communication de leur pays.

En 1648. il prit la ville d'Ypre, & gagna la bataille de Lens, qui empeſcha l'Ennemy d'envahir le Royau-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Royaume, comme il s'y prepa-
roit, de maniere qu'on a raiſon
de dire, qu'il faut avoir manque-
ment de veuë, pour ne pas deſcou-
vrir ces belles lumieres, & qu'il
eſtoit plus à propos de ſe taire ſur
cette matiere, que de dire que ce
Prince a abuſé de ſa gloire, & des
emplois qu'on luy a donné.

Pleuſt à Dieu pour l'honneur
de la France, & le bonheur de
la Regence, que ceux auſquels
ſa Majeſté confiera ſes Armées
en abuſent de meſme façon, les
Eſpagnols, & non pas les Fran-
çois ont ſujet de ſe plaindre de
abus, & d'en demander la re-
formation. Ce furent ceux qui le
blaſment à preſent qui abuſerent de
ces heureux ſuccez, ayant en ſuitte
de ſa derniere victoire voulu fai-
re un *Te Deum*, funeſte, pour le
joindre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

joindre aux Vespres Siciliennes, & tenté d'empriſonner nombre de Magiſtrats, en l'abſence de ce Prince; leurs Partiſans criant tout haut, qu'apres une telle victoire il ne reſtoit plus rien à faire que d'aller droit à Bruxelles.

C'eſt icy où l'on peut dire qu'il commencé de finir le bon heur & la gloire de Monſieur le Prince ſi grand nombre de belles action luy avoit acquis une ſi haute re- putation, que depuis S. Luys, au- cun de nos Princes du Sang n'en eu de ſemblable. Il eſtoit appel lé *le Dieu tutelaire du Royaume* & regardé comme l'objet des plu tendres affections de la France C'eſtoit l'admiration des nation Eſtrangeres, & l'eſtonnement d l'Eſpagne. Et s'il euſt eu quelqu deſſein d'attenter à la Souveraine

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

é, comme on pretend l'accuſer par cette lettre (conſideré la hayne & le degouſt qu'avoient pour lors les peuples du gouverment) il eſtoit en eſtat de ſe faire declarer Regent avec un applaudiſſement univerſel. Mais preferant les ſervices qu'il avoit voüé à la Reine Regente à toutes ſes grandeurs, il prit le contrepied de ceux qui y veulent aſpirer & tendre : c'eſt pourquoy ſa conduite dans les derniers temps, eſt une belle Apologie contre cette calomnie.

Les premiers uſurpateurs & conquerans des Monarchies, comme ont eſté les Ceſars dans l'Empire Romain, les Frederic & Guſtave dans les Royaumes de Dannemark & de Suede captivoient la bienveillance des peuples, s'intereſſoient dans leurs miſeres, flattoient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

toient leurs mouvemens, prenoient leur party & protection dans les rencontres, où ils cherchoient à se délivrer de leurs oppressions. Au contraire, il semble que ce Prince se soit estudié à s'attirer l'aversion des peuples, pour oster toute ombrage à à son Roy. Il sçavoit bien qu'il falloit peu de chose avec sa reputation & sa gloire, pour donner jalousie à son Maistre. La protection qu'il donna l'an passé au Cardinal Mazarin durant les Troubles de Paris, contre les vœux de toute la France, en est une preuve evidente & funeste. On peut dire qu'il n'est maintenant prisonnier que pour avoir empesché Mazarin de l'estre, & qu'il a perdu sa liberté pour l'avoir conservée à celuy cy, qui l'a payé de sa monnoye,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

noye ordinaire envers tous ſes bienfaicteurs, qu'il fait gloire de détruire, c'eſt luy qui a vuidé la queſtion ſi long temps debatuë entre les Philoſophes, qui eſt le plus grand benefice celuy de la creation ou conſervation : car il les a logé & reduit à meſme point, ſçavoir, au Bois de Vincennes Chavigny, & ce Prince.

La Pourpre dont il eſt ſeulement reveſtu, n'a pas coulé dans ſon ame, les beaux mouvements de Nerva Empereur, qui eſtant forcé par l'inſolence des Soldats de ſon Armée, de leur abandonner ceux qui avoient aydé à ſa fortune, il leur preſenta la gorge, & leur dit qu'ils frapaſſent pluſtoſt ſur luy, adjouſtant, *qu'il aymoit*

mieux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

mieux mourir que de soüiller la dignité de l'Empire, en trahissent ceux qui l'avoient eſlevé à cette ſouveraine puiſſance.

En effet Paris tendoit les bras à ce Prince, & tout le Royaume luy ouvroit le cœur, s'il euſt voulu conſpirer à la ruyne de Mazarin en laquelle neantmoins le temps luy a fait voir & à nous, qu'il avoit plus d'intereſt qu'aucun autre. Il auroit donc profité d'une ſi belle occaſion, & ſe ſeroit fait aymer dans ſa liberté, s'il euſt eu deſſein de monter à la Souveraineté, puiſqu'il n'y a pas de voyes plus courtes, & de marches plus faciles aux Courronnes, & aux Sceptres, que la bien-veillance des peuples, & auroit eſté plaint & regretté dans ſa diſgrace.

Chacun ſçait la cõſternation [illegible] tout

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

oute la France euſt en la mort de Meſſieurs de Guiſe à Blois, accuſez d'aſpirer à la Souveraineté. L'amour & la creance qu'ils avoient des peuples, donna au Roy de juſtes défiances de leurs deſſeins. Le deuïl general du Royaume pour cette perte, qui cauſa un embraſement univerſel parmy les peuples, pouvoit confirmer le Roy dans ſes ombrages. Mais où ſont les acclamations du monde pour la perſõne de ce Prince, dans les derniers temps, & depuis qu'il a maintenu le Cardinal? qui a veu tomber des larmes, jetter des ſouſpirs & des regrets aux peuples en ſa diſgrace & detention? ce ſeroient là des marques biẽ plus vrayſemblabes de ſes projets, & de ſon ambition, que tous les foibles moyens qu'on employe pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

attaque une fidelité incompara-
ble. Il eſt donc vray de dire par
toutes les Maximes politiques,
que la conduite qu'a eu Monſieur
le Prince juſques icy, le juſtifie
aſſez nettement de la pretention
dont on l'accuſe de Souveraineté.

Car pour avoir deſiré des pla-
ces dans ſes gouvernemens. Pre-
mierement, il n'y en a pas une qui
ne vienne de feu Monſieur ſon
Pere. De plus, cela eſt dans l'or-
dre accouſtumé & ſans envie. Il
n'y a point de Gouverneur qui ne
poſſede & ne deſire des places
dans la Province qu'il commande,
pour y maintenir l'authorité du
Roy, & la ſienne. Monſieur le Duc
d'Orleans a dans le Languedoc,
Montpellier, le Pont ſainct Eſprit
& Breſcou. Mõſieur le Duc de Bel-
legarde, Gouverneur de la Bour-
gogne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

gogne avãt feu Mõſieur le Prince, avoit le Chaſteau de Dijõ, Verdũ, ſainct Ieã de Laune & Bellegarde, que l'on envie tant aujourd'huy à Monſieur le Prince. Le Conneſtable avoit dãs la Picardie, Amiens, Calais & Boulongne. Monſieur de Leſdiguieres dans le Dauphiné, le Chaſteau de Grenoble & le fort de Barrau. Le Duc de Montbazon a dãs celuy de l'Iſle de Frãce, Chauny, Soiſſons & Noyon. Monſieur de la Meilleraye en Bretagne, Blavet, Nantes & Guerrande ; & l'on n'a jamais pour cela accuſé aucun de ces Meſſieurs d'aſpirer à la Souveraineté. Pourquoy donc ſur de pareils fondemens baſtir contre celuy cy ſeul de ſi differentes conſequences ? Apres l'eſtat auquel ſe ſont trouvées en ſa détention toutes ſes places, tant en Bourgongne,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Champagne, que Normandie, deſpourveuës de munitions, de ſoldats, & d'argent, fait bien remarquer l'injuſtice de ce ſoupçon & l'innocence des deſſeins du Prince, pluſtoſt que ſon ambition.

Cette priſon eſt ſi extraordinaire, qu'elle eſt ſans exemple dans la minorité des Roys. Nous avons eu les Regences de Catherine de Medicis, de Loüyſe de Savoye, d'Anne de France ſœur de Charles VIII. d'Yſabeau de Bavieres femme de Charles VI. de Ieanne de Bourbon femme de Charles V. de Ieanne de Navarre, de la Reine Blanche, d'Alix, de Bathilde, de Nanthilde, de Fredegonde, de Brunchaut & Clotilde, durant leſquelles Regences, ou la plus part, nous y remarquons pluſieurs troubles, mouvemens,

mouvemens, & guerres civiles ſuſcitées par l'avarice, jalouſie, ou ambition des Princes du Sang, ſans jamais neantmoins que l'on en ſoit venu à la détention de leurs perſonnes, ce remede dans un tel temps, ayant touſiours eſté jugé plus dangereux que le mal.

Dans la minorité de Charles VI. quelle confuſion n'y eut-il par pour les differentes pretentions de Louys d'Anjou, Iean Duc de Berry, & Philippes Duc de Bourgongne Oncles du Roy, & de Iacques Duc de Bourbon frere de la Reine Mere, leſquels tous ſouſtenoient avoir egalité de puiſſance dans l'adminiſtration de l'Eſtat.

Sous la Reine Blanche, en quelle extremité ne vinrent pas les Princes du Sang contre le Roy mineur,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

& l'authorité de la Reine Regente, pour affoiblir ſa puiſſance?

Sous Charles IX. & pendant ſa minorité, la Reine de Medicis fit-elle arreſter Anthoine de Bourbõ, ny Henry Prince de Condé qui troubloient l'Eſtat, comme elle fit depuis le Roy eſtãt majeur, le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre? ce ſõt des coups de Roys majeurs, & d'une puiſſance Souveraine, laquelle le Prince d'aujourd'huy n'avoit aucun ſujet de redouter par ſes actions, ny dans un temps, ny dans l'autre. D'autant que bien eſloigné de fomenter les broüilleries de l'Eſtat, il ſemble n'avoir veſcu ſous cette Regence que pour la rendre illuſtre par les victoires & batailles qu'il a emporté ſur ſes Ennemis au dehors; & pour les mouvemens du dedans, toute

la

la France ſçait à ſes deſpens, comme il s'y eſt conduit pour les appaiſer, & affermir les deſſeins de la Reine, à laquelle il s'eſt eſtudié de plaire ſi aveuglement, qu'il a pour cela ſacrifié & perdu l'amour, & l'affection des peuples, que la grandeur de ſes ſervices luy avoit acquis & fait meriter.

Il euſt eſté bien plus util à ce Prince d'imiter l'exemple de Gontran Roy d'Orleans, lequel eſtant appellé par Fredegonde Regente du Royaume, dans la minorité de Clotaire ſecond, pour partager avec elle l'authorité de commander, recognoiſſant la violence des Conſeils qu'elle ſuivoit, afin d'eviter les artifices de celuy qui la gouvernoit, luy laiſſa abſolument la tutelle de ſon fils, & à Landry le gouvernement de l'Eſtat.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

C'eſt bien parler legeremen & inutilement de dire, qu'il eſt l plus riche ſujet qui ſoit au monde Tous les biens qu'il poſſede, n ſont-ils pas encore au deſſous de ſ naiſſance & hors d'envie ? qui au roit droict legitime aux richeſſes & advantages d'une Maiſon & Royaume que ceux du Sang & de la Famille ? mais au contraire où on trouve à redire, c'eſt que le Cardinal eſtant le plus pauvre ſujet du Roy d'Eſpagne, par ſa naiſſance, eſt devenu aujourd'huy le plus riche Banquier, & Marchand de France. C'eſt que tout luy eſtant interdit à cauſe de ſon extraction par les loix du Royaume, il tient neantmoins & uſurpe tout par ſa faveur & violence.

De plus, il n'y a pas de nation où il n'y ait de plus riches ſujets

que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

que Monſieur le Prince, comme en Eſpagne le Marquis de Coſmar, en Allemagne le moindre petit Prince ſujet de l'Empire, en Irlande le Comte d'Ormont, en Pologne le Prince de Razevil, en Italie les Conneſtables de Colonne, en France Monſieur de Guiſe, ſans parler de la maiſon de Vendoſme.

Et quand aux Benefices, il y en avoit deux fois plus entre les mains de Monſieur de Guiſe d'aujourd'huy, qu'en celles de Monſieur ſon frere. Mais ſans chercher d'autres exemples que le Cardinal Mazarin, celuy-cy ne poſſede-il pas à la honte de la France, plus d'Abbayes & de Benefices que le Prince de Conty, que Monſieur de Mets, & tous les autres Eccleſiaſtiques enſemble?

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

On diroit à entendre cette lettre, que tous les Eveſchez & Gouvernement ne ſoient remplis que de ſes creatures & domeſtiques, & cependant nous n'avons veu que deux perſonnes parvenir aux Eveſchez par ſa recommandation, qui s'y fuſſent bien eſlevez d'ailleurs par leur merite, ou naiſſance, ſçavoir l'Eveſque d'Angouleſme d'aujourd'huy, Gentilhomme de condition, neveu de feu Monſieur d'Eureux, & duquel deux freres avoiẽt eſté tuez pour le ſervice du Roy, dans un meſme jour & combat. L'autre eſt le ſieur de Memac de la maiſon de Ventadour, nommé à l'Archeveſché de Bourges. Où ſont ſes autres amis, creatures & domeſtiques qui ayent eu aucune Abbaye ou Benefice; Mais pour le Cardinal Mazarin il retient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

tient tout pour luy, & le reſte qu'il ne peut reſerver il le met en commerce & le troque. Y a-il un ſeul Beneficier aupres du luy, ſoit Italien ou François, qui ne ſoit auſſi toſt remply? N'a-il pas faict un Aumoſnier de ſon frere, aux deſpens du Roy, Eveſque d'Orange: & un maiſtre de Chambre, fils d'un Linger, Eveſque de Couſtance? Les Cardinaux d'Amboiſe, de Tournon & Richelieu, tenoient un homme dix ans aupres d'eux, auparavant de l'advancer en l'Epiſcopat, mais celuy-cy les pouſſe en un moment. Il eſt vray que la gloire de ſervir de ſi grands hommes que les premiers pouvoit ſervir de recompenſe à ceux qui eſtoient attachez à eux, mais la hõte de ſervir celuy-cy, ne peut eſtre excuſée ny adoucie, que par l'eſperance

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

des Benefices & bien-faits, desquels il a l'entiere disposition.

Quant aux Gouvernemens qu'on reproche luy avoir esté accordez ou à ses creatures, excepté Clermont & Stenay, que la lettre nomme, tous les autres sont oubliez, d'autant qu'il n'y en a pas eu d'avantage. Quoy on plaindra deux Gouvernemens de places à un Prince qui en a conquis cent à la France, entre lesquelles sont Dunkerque, Thionville & Philipsbourg, les meilleures places de l'Europe? qui a estendu ses limites jusques à l'Ocean, qui a subjugué l'Allemagne, & fait trembler & perir tant de fois toutes les forces d'Espagne.

Le Cardinal Mazarin ne veut-il pas se faire justice ou que l'on luy face? croit-il qu'on ne se souvienne

vienne pas de toutes les Villes & Places qui ſont entre les mains de ſes creatures? n'a t'il pas fait donner ſucceſſivemẽt Courtray & Ypres au ſieur Palluau qui eſt à luy, dont le premier fut oſté au frere du Mareſchal de Gaſſion pour recompenſe de ſes ſervices? Dunkerque n'eſt-il pas entre les mains de l'Eſtrade ſon Capitaine des Gardes? ne tient-il pas Piombino, Portolongone & Thoulon, où il a mis ſes creatures? il a fait donner Breſte à Caſtelnau Maubuiſſier, Roſes à la Fare, Balaguier au frere dudit la Fare, Flix à un parent de le Tellier, Perpignan en Rouſſillon au ſieur de Noailles, Ardres à Lanoy qui commandoit ſon regiment, la Baſſée à Broglio Italien, Briſac à Tilladet beau-frere de le Tellier, Bapaume

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

paume à Navailles, tous gens qui ont esté ses suivans, domestiques ou affidez. N'a-t'il pas mis encore Sedan dans ses interests, & sa dépendance, l'ayant choisi l'an passé pour la retraite de ses Niepces? Launoy qui estoit n'agueres Chevaux leger, n'a-il pas porté en poste les ordres au Catalogne, pour faire arrester Marsin, & luy prendre par la supposition d'un crime Tortose, comme il a fait en la personne du Mareschal de Rantzau Dunkerque. Quoy Monsieur le Duc d'Orleans & Monsieur le Prince ne pourront durant la minorité du Roy recevoir aussi favorable traittement que les creatures du Cardinal? un Estranger aura impunémẽt la disposition de tout, & nos Princes du Sang seront exclus & privez de toutes les graces?

Certes.

Certes jamais les Princes du ang, dans quelque Regence que e ſoit, n'ont eſté ſi reſpectueux our les Reines Regentes que eux cy, ſi moderez en la diſtribu- ion des charges, & ſi retenus our leurs intereſts, qu'ils n'ont amais ſeparez de ceux de l'Eſtat. Qu'on conſidere la puiſſance de Charles de France Comte de Blois, frere de Philippes IV. dit le Bel, lequel par ſon Te- tament fait au Bois de Vincen- nes, ordonna bien, *que la Reine Jeanne ſon eſpouſe ſeroit Regente & Tutrice du Royaume & de ſes enfans, mais neantmoins que ſon frere obeyſ- ſant immediatement à la Reine ſeule, commanderoit abſolument au reſte du Royaume comme aſſocié à la Re- gence.*

Tel fut auſſi le Teſtament de Charles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Charles V. qui laiſſa Ieanne
Bourbon ſa femme pour Tutric
& Regente ſouveraine en Franc
aſſociant neantmoins à la condu
te de cette tutelle & de l'Eſtat
Philippus Duc de Bourgongn
frere du Roy, & Iacques de Bou
bon frere de la Reine & apres l
mort de ceſte Reine & Regente
tous les Princes du Sang, qui eſto
ient Iean Duc de Berry, Philippe
Duc de Bourgongne, & Iacque
de Bourbon, ſouſtinrent & vou
lurent avoir egalité de puiſſanc
& d'authorité avec Louys Du
d'Anjou qui eſtoit Regent.

Sous la Regence d'Yſabeau d
Bavieres, pendant la minorité d
Charles VII. & le bas aage du
Duc d'Orleans ſon frere, Philip
pes Duc de Bourgogne & Princ
du Sang, fut aſſocié à la Regence.

&

& Lieutenant General de la Cou-
onne, & apres la majorité du Duc
l'Orleans, ce Prince Frere uni-
que du Roy, partagea avec la Rei-
ne sa belle sœur tout le gouverne-
ment politique, public & particu-
ier : & depuis mesme le Dauphin
gouverna conjointement le Ro-
yaume avec la Reine. Anthoine
de Bourbon Roy de Navarre &
Louys de Bourbon, sous Catheri-
ne de Medicis, eurent par accord
sur leurs differens avec elle puis-
sance en la distribution des fa-
veurs & graces, tant il est vray que
sous les Regences, les Princes du
Sang ont droit essentiel & part
necessairement au gouvernement
& direction de l'Estat: C'est pour-
quoy il n'y a pas lieu ny justice à
un Ministre, qui gouverne une
Regence, de se plaindre qu'un

premier

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

premier Prince du Sang vueil
avoir part pour ſes amis & cre
tures, à la diſpoſition des bie
faits, & des charges.

L'accuſation qu'on luy imput
d'avoir eſté l'azile & le refuge d
tous les diſgraciez & meſconte
luy eſt bien honorable, & il e
fallu qu'il eut eſté impitoyab
pour tout le monde, s'il n'eut eſt
touché des miſeres de perſonne,
ayant eu peu d'hommes d'hon
neur qui n'ayent receu des attei
tes du Cardinal dans leur fortun
ou leurs charges. Et tout a
contraire que *Titus Empereur d*
ſoit qu'il plaignoit d'avoir veſcu
perdu une journée, en laquelle
n'avoit fait aucun bien, celuy-cy peu
regretter toutes celles de ſon mi
niſtre, n'ayant fait que du ma

Les Empereurs Conſtantin

Theodoſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Theodose, Valentinian & Martin, croyoient util à leur service & important à leurs Estats, que les grans de leurs Empires, qui avoient accez aupres d'eux, s'y employassent à rendre de bons offices, & à les adoucir contre ceux que la colere quelquefois, les faux rapports ou la flatterie esloignent sans sujet legitime de leur Cour & presence, autrement un Estat seroit tousiours en peril, s'il y avoit autant de desesperez que de mescontens.

Il n'y a que de certains cas & crimes pour lesquels les loix de ces Empereurs ferment la bouche, & en interdisent la protection à toutes sortes de personnes envers eux. Or nous ne voyons pas que ce Prince ait jamais donné retraite en sa maison, ny assisté aucuns mal-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

mal heureux en ces chefs: car pou
les disgraces communes, c'est lu
donner beaucoup de gloire, d
dire qu'il en estoit touché, & qu'
essayoit de les soulager. On con
noist donc par ladite lettre en c
point ces bonnes intentions, &
de plus qu'il n'avoit gueres d
credit auprés de sa Majesté, pu
que parmy une foule d'affligez
peu ont ressenty les effets de si ver
tueuses & generales inclinations
La creance qu'il avoit dans le
Trouppes doit elle estre la caus
de sa perte? elle est fondée sur s
valeur & bonne fortune, qui son
deux choses favorables à un E
stat. Sa Majesté se plaint-elle d
credit qu'il avoit dans les Troup
pes Allemandes? l'a-il offensé pou
l'avoir employé l'an passé à desar
mer en un moment le Maresch
d

e Turenne, qui amenoit toutes
s forces au ſecours de Paris, ſi
les ne luy euſſent eſchappé par
es ſeuls moyens & pratiques du
Prince de Condé, qui eſcrivit aux
Colonels Allemans, pour les en-
gager & retenir au ſervice du Roy?

N'eſt-ce pas une des plus re-
ommandables parties d'un Ca-
pitaine, de s'inſinuer dans l'eſprit
des ſoldats, & de gagner leur cre-
ance? L'hiſtoire de toutes les Na-
ions nous apprend qu'vne armée
eſt à demy défaite, qui eſt condui-
te par un General qu'elle n'eſti-
me pas: au contraire, ce ne ſont
que preſages de victoires, que
bons augures, & eſperances
d'heureux ſuccez parmy les ſol-
dats, qui ſe voyent commandez
par un Chef de reputation. Et c'eſt
pour quoy lors que les Armées du

Roy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Roy avoyent à leur teſte Mõſieu
le Prince, on pouvoit dire ave
verité & ſans vanité, ce qu'autre
fois diſoit Rome d'Alexandre Se
vere, *Que la France ne devoit rie
craindre, puis qu'elle avoit le Princ
de Condé.* Si les gens de Guerr
s'adreſſoient à luy plus ſouven
qu'à nul autre pour parvenir au
charges, pouvoit-il en conſcienc
& avec honneur s'empeſcher d
les ſecourir, & eſpagner envers ſ
Majeſté ſes recommandation
pour ceux qui n'avoient pas ave
luy épargné leur ſang pour ſo
ſervice?

C'eſt un Prince ſi plein de gloi-
re dans les Armes, qu'un homme
ſe ſentoit autant obligé de ſes ſol-
licitations, cõme des bienfaits des
autres; voires on peut dire de luy
ce que pluſieurs diſoiẽt d'Auguſte,

ſelon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

lon rapport de Criſpus Paſſie-
us, *Qu'on priſoit d'avantage l'eſtime*
q' apportoient ſes bienfaits ou recom-
andation, que le don, pource que
f aiſant avec connoiſſance de cauſe, il
nnoit de l'honneur à celuy auquel il
ocuroit du biẽ: A luy appartenoit à
on tiltre, de diſcerner le poids, &
prix de la valeur & merite des
oldats & Capitaines, & ſon appro-
ation pouvoit eſtre une juſte me-
ure à ſa Majeſté, pour le choix & la
iſtribution des graces & faveurs
e la Guerre. En un mot s'il eut eſté
ueſtion de ſçavoir qui eſtoit le
neilleur joüeur de HOC, ce Prince
ie devoit pas eſtre écouté contre
es advis du Cardinal, qui rafine en
ous les jeux *De paße paſſe*; Mais
our les charges de la Guerre qui
e dõnent à la valeur, qui s'acquie-
ẽt à la pointe de l'eſpeé, & au peril

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

de la vie, il n'y avoit point de ſuffrages dans le Conſeil plus conſiderables que ceux d'un grand Capitaine comme luy, qui eſtoit témoin de toutes les belles actions qui s'eſtoient faites dans les Armées, & qui avoit eſté ſi ſouvent triumphant de l'Eſpagne, qu'il pouvoit dire, ce que Maximin eſcrivit au Senat de Rome, *Qu'il avoit fait tant de priſonniers qu'à peine l'eſtenduë de l'Empire eſtoit elle capable de les contenir.*

Les inſolences & deſordres des Trouppes ne ſçauroient luy eſtre imputez, mais au Cardinal, qui a rongé les entrailles de l'Eſtat, ſucé le ſang du peuple, & eſpuiſé tout le Royaume de Finances, eſtant infaillible que c'eſt le manquement d'argent qui empeſche la diſcipline des Armées, & qu'

ouvr

ouvre la porte à toutes les violences qu'un General eſt forcé de diſſimuler, quand on n'a aucune ſolde à leur donner.

Le Prince de Condé n'eſtoit pas l'an paſſé dans la Champagne, où on exerçoit toutes ſortes d'hoſtilité & de cruauté, contre la religion & païſans de la Province. Ces plaintes ſont univerſelles en tous les endroits, lieux & païs où la neceſſité de la Guerre appelle des troupes ſans finances. Si la voix des peuples qui languiſſent dans le Royaume n'eſt pas aſſez forte pour ſe faire entendre ſur ce ſujet à ſa Majeſté, combien a-elle veu d'Ambaſſadeurs & de plaintes, de la part de la Ducheſſe de Savoye & de Catalogne pour y remedier. Dira t'on que Monſieur le Prince eſt la cauſe des mal-heurs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

qui affligent & accablent les Pro-
vinces & Nations où il n'a pas eſté
certes la cauſe de tous nos maux
eſt en France, qui eſt le Cardinal
& le remede qui eſt l'argent pour
ceux qui y font les trouppes
eſt en Italie, d'où il ne le fera pas
retourner; c'eſt la puiſſante raiſon
qui divertit ce Prince de s'engager
au commandement de l'Armée
l'Eſté paſſé, les triomphes & les
lauriers ceſſoient de luy plaire, qui
couſtoient tant de larmes & de
ſouſpirs au peuple, il aymoit mieux
que l'on ne comptaſt pas ſes vi-
ctoires durant cette campagne,
que de voir & entendre raconter
les deſordres que ſont contraintes
de cauſer des Trouppes qui ne ſont
pas payées. Et puis certes un Prin-
ce qui a travaillé continuellement
durant ſept années de la Regenec,
&

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

& qui avoit fatigué & esté tout l'Hyver precedent sous les Armes, pouvoit bien se reposer trois ou quatre mois d'une campagne suivante, ny ayant pas d'homme qui à la fin ne se lasse au travail & à la peine; c'est neantmoins un des crimes qu'on luy objecte, duquel on n'auroit maintenant aucune peine à le justifier, s'il avoit passé l'Hyver precedent comme l'Esté.

Les differentes partialitez qu'il a tesmoigné avoir pour le Gouverneur de Provence contre son Parlement, & pour le Parlement de Bordeaux contre son Gouverneur, ne sont pas si estranges, l'un est son Cousin germain, qui a esté fait prisonnier & fort mal traité du Parlement de Provence, & l'autre Gouverneur ne l'est pas, & d'ailleurs avoit resveillé sans cause & renou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

vellé tous les troubles de l
Guyenne : Il y a desja en ce poin
la meſme raiſon, pour laquell
nous remarquons, que le Cardi-
nal protege contre l'Egliſe & l
Province de Guyenne Monſieu
d'Eſpernon plus que les autre
Gouverneurs, à cauſe d'eſperanc
qu'il a de luy donner une de ſe
niepces, pour Monſieur de Can-
dale, outre que par un public con-
ſentement on trouve que Meſ-
ſieurs de Guyenne avoient plus de
juſtice & de raiſon de ſe plaindre
des outrages & Entrepriſes du Duc
d'Eſpernon, que non pas ceux de
Provence du Comte d'Alets, &
partant ſans avoir égard à la paren-
té ou amitié il pouvoit ſouſtenir
le merite de la cauſe d'un Parle-
ment, & eſtre contraire à l'autre.

Mais pour venir au demeſlé
qu'on

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

qu'on luy fait avoir avec les Deputez du Parlement de Provence, il croyoit faire plaisir à sa Majesté, de tesmoigner de la passion contre ceux qui luy déplaisoienr ; sa colere estoit animée par celle de la Reine que r'allumoit la presence desdits Deputez, il pensoit esteindre ses flammes en y entrant, appaiser le courroux de sa Majesté en le partageant, adoucir son esprit le sien s'aigrissant. Quel mal faisoit donc ce Prince de parler à ces Deputez conformément aux responses imprimées que leur fit Monsieur le Chancelier, qui est l'Oracle & la bouche des Roys ? On ne peut tout au plus reprendre sa conduite que de flatterie & de complaisance, d'avoir imité les Courtisans du Roy Mithridates, qui portoient leur teste de costé comme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

faiſoit leur Maiſtre ; & il doit eſtre auſſi bien juſtifié de ce reproche, que le fut en plein Senat de Rome ſoubs le regne de Tibere, Terentius, lequel ayant eſté recherché pour l'amitié qu'il portoit à Sejan, durãt le cours de ſa bonne fortune, au lieu de nier le fait dont on l'accuſoit, il en confeſſa genereuſement la verité, & demanda addreſſant ſa voix à l'Empereur, *Que par un meſme jugement il fut renvoyé abſous avec luy, qui leur avoit monſtré l'exemple d'honorer Sejan.*

Que ſi pour blaſmer en quelque façon celuy cy, on reconnoiſt qu'il n'y avoit point lieu de gourmander les Deputez de Provence, ce Prince a pû ſe tromper en ſon procedé, auſſi bien que ſa Majeſté eſtre ſurpriſe. Mais cela eſtant, qu'elle apparence, pour par-

parler avec Getulicus General l'Armé à Tibere, *Que tu te croye innocent d'une erreur, dont tu veux rendre les autres coulpables.* De plus, ce n'eſt pas à faire à un ſujet & particulier de penetrer les cauſes & les mouvements de la conduite des Souverains. C'eſt à eux à en rendre compte à Dieu, & celuy cy trouve touſiours du merite & de la gloire dans ſon obeïſſance. Que s'il y avoit occaſion ou matiere de les traiter avec rudeſſe, où eſt le crime de ce Prince ? a t'il manqué pour faire ſon devoir ?

On dira volontiers qu'il s'eſt eſchappé & emporté contre eux avec trop de chaleur. Heureux & contents ſont d'ordinaire les Roys, qui ont des ſujets ſi ardens à toutes leurs volontez. Veritablement

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

pour trouver en ce rencontre ail
leurs que dans cette lettre ſa faute
j'en vois l'autheur reduit à dire
mais non pas le monde à le croire
que pour le reſpect qu'il eſtoit ob-
ligé de porter à la Reine & pou
luy plaire, il devoit avoir un peu
plus de moderation pour des per-
ſonnes, à qui Elle & ſon Miniſtre
vouloient lors beaucoup de bien
& qui depuis deux ans en avoient
receu tant de marques dans leurs
corps.

Les propoſitions qui ſont miſes
en avant, qu'il demandoit une Ar-
mée pour reduire la Franche-Com-
té, & la poſſeder en Souveraineté,
auſſi bien que nos autres priſes de
Flandres, ſont de la nature des cri-
mes qui ſont aiſez à inventer con-
tre un priſonnier, mais difficiles à
prouver, ſon ambition en cela
au-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

auroit eſté loüable, & il n'y a pas lieu d'excuſe où il n'y a pas de faute. Ce ne ſeroit pas le premier Prince du Sang, & ſujet de la Couronne, qui auroit eſté aydé par nos Roys à la conqueſte d'un pays Souverain. Charles VIII n'aſſiſta-il pas en pareilles entrepriſes le Duc d'Orleans ſon frere à conquerir le Milanois ? La maiſon de France n'a t'elle pas ſouvent employé ſes forces & ſa puiſſance, pour ayder les Ducs d'Anjou à ſe rendre Maiſtres & Souverains de Naples ? Henry III. ne donna t'il pas des forces & du ſecours au Duc d'Alençon ſon frere, pour la conqueſte de Flandres ? N'avons nous pas veu meſme en nos jours le feu Roy Louys XIII. dompter les rigueurs de l'Hyver & paſſer les Alpes, pour affermir & maintenir

le Duc de Nevers ſon ſujet, en la Duché & païs de Mantouë? que crime donc eſt-ce à un ſujet François, de ſouhaiter d'eſtre Souverain aux deſpens du Roy d'Eſpagne: quel prejudice cela feroit-il à la Couronne de France? n'y auroit-il pas en moins de peril & plus d'advantage, d'avoir un ſi foible voiſin pour Souverain, qu'un ſi grand Monarque comme eſt le Roy d'Eſpagne?

Mais comment ne taire pas ce qui eſt ſi fort à ſa gloire d'avoir eſté d'advis l'Eſté paſſé de deſtacher partie de noſtre Armée de Flandres, pour ſecourir de Liege, & empeſcher l'oppreſſion d'une ville alliée, de laquelle nous avions receu tant de ſecours dans les Guerres preſentes? n'y avoit-il pas plus d'honneur & d'utilité pour

nos

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

nos Armes, de les imployer à empeſcher la ſervitude de nos voiſins, que de les occuper à piller & bruſler quelques villages de la campagne du Hainault?

Et pour la Coadjutorerie de Liege, quand un ſi glorieux Conſeil en auroit eſté le motif, l'effect n'en auroit-il pas eſté profitable & honorable à la France? Ce ne ſeroit pas d'ailleurs le premier de la maiſon de Bourbon qui en auroit eſté Eveſque: Et on demanderoit volontiers le jugement du Lecteur, pour ſçavoir s'il eſt plus à propos pour le bien de nos affaires, que ce ſoit l'Eveſque d'Oſnabruc d'aujourd'huy, que Monſieur le Prince de Conty? Il y alloit donc de l'honneur de la France, d'eſcouter la voix du Liege, qui imploroit ſa protection? & on

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

impute à crime à un Prince d'en avoir donné le Conſeil !

Les autheurs de cette lettre ont bien veu que les ſervices rendus à la Reine Regente par Monſieur le Prince ſont ſi conſiderables & eſſentiels, que ceux qui liront de ſi foibles pretextes ſur leſquels on fonde ſa priſon, pourront accuſer le gouvernement d'ingratitude. C'eſt pourquoy ils ramaſſent tous les bienfaits & faveurs qu'ils pretendent avoir eſté faits à feu Monſieur le Prince, au Prince de Conty, & à luy, pour les oppoſer à ce reproche. Mais c'eſt à tort qu'on paſſe pour gratification memorable la deſpoüille qu'a eu Monſieur le Prince de ſon Pere, veu que jamais il n'y a eu d'autre pratique en France, que d'inveſtir les Princes du Sang des charges de leurs Peres;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

& cela eſt tellement vray, que pour eux on n'entre pas en conſideration de leur aage ny merite, mais ſeulement de leur rang & de leur nom.

Quand le feu Comte de Soiſſons mourut dans la Regence de la Reine Marie de Medicis, ſon fils fut receu & pourveu de la charge de grand Maiſtre qu'avoit ſon Pere, & du gouvernement de Dauphiné. L'ancienne charge de grand Chambrier eſtoit hereditaire dans la maiſon des Ducs de Bourbon, *ſelon du Tillet*, & ainſi des autres. Meſſieurs de Montpenſier ont touſiours eſté de pere en fils Gouverneurs de Normandie, n'y ayant perſonne qui vueille pretendre aux deſpoüilles des Princes du Sang à l'excluſion de leurs enfans. Cette faveur eſtant donc

donc ſi commune & ordinaire, qu'elle n'eut jamais en quelque temps ny âge que ce ſoit d'exemple contraire, elle perd ſa grace & ne merite pas d'eſtre comptée entre les bienfaits ſinguliers qu'on a fait dans la Regence à Monſieur le Prince.

La lettre met entre les faveurs qu'a receu le Fils, que ſon Pere a eſté eſleu pour Chef du Conſeil: C'eſt choſe ordinaire durant les minoritez aux Princes du Sang d'aſſiſter à tous les Conſeils, *Les Eſtats generaux aſſemblez à Tours ordonnerent ſagement qu' Anne de France, femme de Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu, ſœur du Roy, auroit le gouvernement de la perſonne de ſa Majeſté, ſuivant la volonté du Roy Luys* XI. *ſon Pere, & que d'ailleurs toutte la dire-*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

irection des affaires Politiques ſe-
oit au Conſeil d'Eſtat, compoſé
adiviſiblement des Princes du Sang
& des principaux Officiers de la Cou-
onne.

Et quand Monſieur le Prince
'y auroit pas eſté appellé par ſa
ondition, ſa ſuffiſance luy eut
orté : de ſorte qu'on peut dire
u'il y avoit entrée & par ſa naiſ-
ance & par ſon merite, & le
Cardinal Mazarin par ces deux
aiſons en devroit eſtre ex-
lus.

D'exalter auſſi le don de Chan-
illy & de Dampmartin, com-
ne vn des plus beaux preſens
ui s'eſt jamais fait à une ſeu-
e perſonne, cela eſt ridicule,
uis qu'on s'eſt moins eſtonné du
etour de ces terres en la maiſon
l'un premier Prince du Sang, beau

frere

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

frere de Monſieur de Montmorency, que de la reſerve qu'en avoit fait le feu Roy. Et que chacun ſçait que les Roys en France, à l'imitation de l'Empereur Adrian, ne profitent pas des biens confiſquez, & ne veulent pas qu'ils entrent dans leur Eſpargne, & qu'ils ſoient appliquez à leur fiſc, mais le donnent à d'autres, ou les rendent ordinairement aux heritiers, comme nous en voyons la pratique dans la mort du Conneſtable de ſainct Paul, Mareſchal de Biron, de Meſſieurs le Grand & de Thou, les biens deſquels ſont retournez aux parens.

Pour ce qui eſt du Duc de Richelieu, & des pretentions du Prince ſur le Havre en ſon mariage, c'eſt interpreter à plaiſir ſes penſées & intentions. Quel crime a-il

ail commis d'ayder à l'advance-
rent d'une Dame confidente &
nie particuliere de ſa ſœur, au-
ravant cette rencontre la favori-
& mignonne meſme de la Du-
neſſe d'Aiguillon, qui addreſſoit
envoyoit inceſſamment ſon ne-
eu à l'eſcolle de ladite Dame,
our ſe former par ſes entretiens,
grace & gentilleſſe qu'il devoit
voir ? ce Prince a conſeillé au
)uc de Richelieu de poſſeder, ce
ue ſa Tante vouloit ſeulement
ıy faire imiter. L'advis qu'il eut
e la Ducheſſe d'Aiguillon affligée
e ce mariage, vouloit traverſer le
oyage de cette Dame vers ſon
nary, luy fit deſpeſcher quelques
Couriers pour l'advertir de ſes
eſſeins, & la faire tenir ſur ſes
ardes. L'eſcorte qu'il luy a donné
our aller trouver ce Duc au

Havre,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Havre, n'eſtoit que pour empe
ſcher l'inſulte qui luy pouvoit eſtr
fait ſur les chemins par ladite Da
me Ducheſſe d'Aiguillon, pou
cela eſt ce agir contre les loix d'u
Eſtat, que de déplaire à ladit
Ducheſſe d'Aiguillon, avec la
quelle il eſtoit en porcés? ſes in
tereſts ſont-ils tellement unis à l
Couronne, qu'on ne puiſſe bleſ
ſer les uns ſans offencer les autres
où eſt donc ſon crime? le Duc d
Richelieu n'a peu ſe marier ſans l
conſentement du Roy & de l
Reine, cela eſt vray, s'il eut fai
quelqu'alliance hors du Royaume
mais non pas pour celles qui ſ
contractent en France. Pourquo
maintenant le Duc de Richelie
luy auroit-il promis le Havre? n
poyoit-il pas bien ce bon offic
ſur le champ, ſans luy donner en
cor de retour ſa place? L

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Le ſieur de Guenegaud fait fort ien de paſſer ſous ſilence les pro- notions aux Brevets de Ducs & Mareſchaux de France, qui ont eſté ccordez à la recommandation de Monſieur le Prince. Nous n'a- ons pour l'un que le Mareſchal e Gaſſion. Chacun a connu par es ſervices qu'il a rendu en cette ualité qu'il meritoit cet honneur. a bataille de Rocroy où il ſervit i dignement, fut le motif de la re- ommandation de Monſieur le rince. Où eſt en cela ſa faute & e ſujet de ce reproche ? pour le Brevet de Duc on ne peut remar- uer que feu Monſieur de Chaſtil- on, lequel ſans appuy de Monſieur e Prince, pouvoit bien ſe promet- re de la Reine un traitement pa- eil à celuy de Meſſieurs de Lian- court & de Treſmes. La mort,

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

les ſervices de ſon Pere, & les ſien
en tant de batailles & de rencon
tres, n'eſtoient-ce pas de beaux de
grez pour monter à la gloire, &
luy faire eſperer la continuatio
des honneurs qui avoient eſté ac
cordez pour recompenſe à ſo
Pere ?

Ne ſeroit-il pas à ſouhaiter à l
Reine pour la gloire de ſa Regen
ce, & l'advantage de cette Cou
ronne, qu'elle euſt ſouvent le
meſmes occaſions de diſtribue
ſes graces ? l'envie ne regnera pa
tant dans la Cour, quand elle ap
pliquera ſi juſtement ſes bienfait
qui n'auront jamais aucune ſuitt
ny conſequence à craindre.

Quant à ſa pretention à l'Ad
mirauté, elle ſemble aſſez juſt
& excuſable, puis qu'elle vaquo
par la mort de ſon beau-frere, &

qu'

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

qu'il eut eſté maintenant tres-glo-
rieux à la France de le voir auſſi
heureuſement commander ſur
mer, comme il faiſoit ſur terre. Et
certes n'avoit-il pas un fondement
bien legitime, de croire avec
tout le monde, que cette char-
ge paſſoit par les mains de la Rei-
ne, pour tomber plus doucemẽt en
celle du Cardinal, qui l'a tousjours
depuis manié, & en a retiré tous
les revenus & advantages ? Mais
pendant que ce Prince triomphoit
continuellement ſur la terre par
les ſuccés de ſes Armes, le Cardi-
nal faiſoit triompher l'Eſpagnol
ſur mer, la France n'ayant eu que
mal-heurs & diſgraces dans les
Armées navales depuis qu'il en a
pris la direction : ce n'ont eſté que
ſorties de ports à contre-temps,
que briſemens de vaiſſeaux, &
écueils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

écueils de galeres ; les meilleur
nouvelles qui venoient de l
eſtoient les moindres pertes ,
chacun ſçait ce que ſes chimer
du coſté d'Italie ont couſté
la Couronne , & combien
derniere deſcente aux coſtez
Naples , ſur ſes ordres , f
judicieuſe. Tandis que tou
cette grande Ville eſtoit aux feu
& aux armes , l'Armée nava
cherchoit un Chappeau pour ſo
frere, au lieu de prendre un Royau-
me pour la France , ou de le fai
perdre à l'Eſpagne. Mais quan
l'Eſpagnol en eut calmé les mou
vemens , & l'eut reduite à ſo
obeïſſance , pour lors le Card
nal qui avoit des intelligences ſe
crettes dans le païs , y envoy
échoüer noſtre Armée, & déchar
ger pluſieurs pieces de canon ſu

ſ

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

s rivages, que nous y layſſaſmes
our marque de noſtre belle en-
repiſe. Sans nous arreſter aux éve-
emens, qui ne louëra la Politique
generoſité du Cardinal, d'avoir
ouvé plus à propos & plus glo-
ieux pour la France, d'attaquer
Eſpagnol à Naples dans ſes pro-
peritez, que de ſe joindre l'année
e devant aux troubles qu'il y
voit pour l'accabler? Il eut eſté
onc plus advantageux à la Fran-
e que Monſieur le Prince eut eſté
urintendant des Mers, que Ma-
arin le Directeur, Toulon & Mar-
eille ne pleureroient pas le triſte
lébris de la puiſſance, qui nous
endoit auparavant qu'il s'en fut
neſlé redoutables: & nous au-
ions plus de reputation ſur mer,
lus de vaiſſeaux & de galeres dans
os Ports que nous n'avons pas,

&

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

& plus d'argent dans l'Eſpargn
les vaiſſeaux & galeres ne s'eſta
ruïnées & perduës, que pour
avoir trop peu receu & rete
pour ſoy, & trop tranſporté po
luy.

Que ſi on a donné à ce Prin
les Domaines de Clermont & St-
nay, ç'a eſté pour luy adoucir l
amertumes d'une ſi belle deſpoüi-
le qu'il meritoit bien & pouvo
obtenier par tant de titres, para
qualité de beau-frere, par celle
ſa naiſſance, & par celle de la j-
ſtice publique. Un Prince meri
tout, qui conſerve tout, & q
venoit tout fraiſchement, ava
ces bienfaits, d'emporter Du-
kerque, & eſtendre les limites
Royaume & ſa gloire.

Quand aux gratifications q
ont eſté faites de Danvillers

Prin

Prince de Conty, la penſion de ent mil livres, & la place dans le Conſeil, ç'a eſté une ſuitte du raité de Paris avec ſa Majeſté, & andis que les deux freres eſtoient l'un party contraire, où eſtoit lors 'intelligence entr'eux pour rapporter & imputer à l'un, ce qui eſt ccordé à l'autre ? Pour l'entrée lans le Conſeil durant la minorié, elle ne peut eſtre eſtimée une grace à un Prince du Sang, qui y a droit fundamentale par ſa naiſſance, & par la condition du temps, ainſi que nous avons veu cy deſſus.

La permiſſion qu'on donna à feu Monſieur le Prince d'acheter Bellegarde de Monſieur le Duc de Bellegarde, ne meritoit pas d'eſtre exagerée entre les bienfaits. Car le commerce eſt libre en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

France d'acheter des terres : juſ-
ques-là qu'on y a veu des rotu-
riers acquerir des Duchez, témoin
Charlot le Duché de Fronſac, c'eſt
une faveur qui ne ſe refuſe à per-
ſonne, & qu'il n'eſt pas meſme ne-
ceſſaire de demander au Prince
auquel il ſuffit de payer les droits
Seigneuriaux, ſelon la Couſtume
du païs où les terres ſont ſituées.

Que ſi cette grace s'entend du
Gouvernement de Bellegarde, les
Finances n'en ont point eſté eſ-
puiſées, il a peu couſté à la Reine,
j'ay ouy dire qu'il a eſté payé au
Mareſchal de la Motte par ſa pri-
ſon, & que c'eſt la ſeule recom-
penſe qu'il en a eu, ſi on ne veut
luy mettre Pierre en cize en ligne
de compte pour échange. De ſor-
te que l'on peut ſouſtenir avec
verité, que la ſeule faveur que

Mon-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Monſieur le Prince poſſede perſonnellement depuis la Regence, eſt le don, qui n'eſt pas trop certain, des Domaines de Stenay & Clermont, qui n'égalent pas la perte qui l'a fait dans ſa maiſon de la Sur-Intendance de la Marine, qui luy eſtoit comme deuë par bien ſeance, à cauſe de la mort de ſon beau-frere, tué dans le ſervice à Orbitel.

Pour les motifs de la détention du Prince de Conty, ils ſont pitoyables, pour avoir, dit la lettre, concouru depuis le retour de ſa Majeſté à Paris, à tous les deſſeins de ſõ frere. Auparavant la Paix de Paris il eſtoit coulpable, ſelon les ſentimens de la Cour, pour s'eſtre deſuny & départy des intereſts qu'embraſſoit le Prince de Condé, maintenant il eſt criminel pour les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ſuivre & s'attacher à ſes advis
N'eſt-ce pas un crime bien aiſé
inventer contre un homme que l
nature, les loix divines & humai
nes obligent à bien vivre avec ſo
frere, de dire qu'il avoit grand
union & intelligence avec luy
cette détention n'eſt-elle pas un
manifeſte contravention à la Pai
de Paris? qui peut trouver ny pre
tendre de ſeureté en la foy publi
que apres cet outrage? où eſt l
repos & la tranquillité en laquell
puiſſent vivre ceux qui ont eu par
aux mouvemens de cette ville, 1
on traite ainſi leur general? qui n
ſera opprimé ſi des querelles d'Al
lemans, ou des pretextes ima
ginaires font perdre la liber
té?

Pour Monſieur de Longuevill
qu'a-il fait depuis la Declaratio

d

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

de Paris, pour attirer ſur luy cet orage? a-il achepté ny uſurpé aucunes Charges ny Gouvernement qu'il n'eut pas auparavant? il pouvoit il poſſeder lors qu'il eſtoit amy du Cardinal, rien ne luy faiſoit ombrage ny jalouſie. Mais depuis qu'il voulut à Munſter conclure & ſigner la Paix, que les Eſpagnols nous offroient à des conditions pleines de gloire & d'advantages pour la France, contre les inſtructions ſecrettes qu'avoit le ſieur Servien de la part du Cardinal, pour éloigner & traverſer un ſi grand bien. Depuis encor qu'il a offert ſa Province au Parlement de Paris, qu'il en a empeſché l'oppreſſion & la ruïne il eſt devenu coulpable, & a encouru ſa haine particuliere, qui éclatera, s'il n'y eſt remedié, dans la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ſuite des temps, contre tout le reſte du party en détail.

Certes où y a-il ſeulement un ombre de legitime pretexte en la détention de ce Prince, duquel la douceur, bonté & affabilité luy ont eſtably le credit qu'il a dans ſa Province? duquel les ſignalées victoires & ſervices rendus tant d'années dans les commandements des Armées en Lorraine, Franche-Comté, Allemagne & Italie, luy devoient faire recevoir tout autre traitement.

Si on luy a donné le Pont de l'Arche avec difficulté, c'eſt la couſtume du Cardinal, d'accorder avec peine ce qu'il promet avec facilité! il luy avoit eſté promis dans la Paix derniere. Le Cardinal, auquel perſonne ne ſe vouloit fier, pria Monſieur le Prince de luy en

eſtre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ſtre caution. Mais qui plus eſt, l l'a bien achepté, l'ayant payé ent mil livres, qui eſt beaucoup lus qu'il ne valoit.

Le refus de la compagnie de la Reine au Pont d'l'Arche, ne peut ſtre imputé au Duc de Longue-ville, qui n'eſtoit pas dans ſon Gouvernement. Tandis qu'il a demeuré depuis la Paix dans la Normandie, toutes les trouppes du Roy n'ont elles pas logé & eſté eſtablies dans les Villes que ſa Majeſté a deſiré, & ſuivant ſes ordres ? mais en ſon abſence, celuy qui commandoit au Pont de l'Arche, n'ayant pas veu d'attache du Gouverneur de la Province, crût manquer à l'ordre de la Guerre & à la pratique de la France en le recevant ſans cette précaution, dequoy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ledit Duc fit excuſe à ſa Majeſt
pour monſtrer la candeur & frar
chiſe de ſon procedé. Le Parlemer
ſe doit ſouvenir des ſervices qu
ces Princes luy ont rendus, & l
defendre des Ennemis qu'ils or
acquis pour l'amour de luy, don
nant protection par toutes les ma
ximes d'honneur & de gratitud
à ceux qui l'ont garenty & ſauv
de la violence & tyrannie du Car
dinal. Ses intereſts meſme l'y con
vient, autrement s'il abandonn
ſes amis, ce que pretend obteni
ledit Cardinal par ſes artifices, i
ſe trouvera auſſi tout d'vn cou
accablé ſans que perſonne l'aſſiſte

On ſera convaincu de cette veri
té ſi on ſe reſſouvient de l'Hiſtoir
de Henry VIII. Roy d'Angleterre
contre lequel pour les change-
mens qu'il introduiſoit dans la re-
ligion

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ligion s'éleverent les Provinces de Lincolne, Northumberland, Combrie, de Dunelme & d'Yorque, deliberées de sacrifier leurs vies pour le maintien de la religion. On vit aussi toſt cinquante mil combattans sur pied. Les enseignes estoient marquées des cinq Playes de nostre Seigneur, d'un Calice & de l'Hostie, en la laquelle estoit figuré le Nom de Jesus. Le Roy effrayé de ce sousleuement, leurs envoye les Ducs de Norfolg & Suffolx pour tenir une conference, & dissiper les forces par un accord, lesquelles apres ne pourroient se rejoindre. On entre en pour-parler, & le Roy promet par un serment solemnel de reparer en sa conduite & en ses ordonnances, tout ce qui estoit contraire à la Religion Catholique, ainsi chacun

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

mit bas les armes, & ſe retira con
tent. Mais le Roy peu religieux e
ſa parole, incontinent apres ſou
pretextes ſpecieux, qui ne man
quent jamais à un Prince, exila
proſcrivit, & ruïna Robert Dacl
qui en eſtoit le Chef, & les un
apres les autres tous ceux qui e
ſtoient avec luy unis en une ſi juſt
cauſe. Ceux qui ſont tant ſoit peu
inſtruits de la continuation de
troubles & mouvements d'An-
gleterre, & des deffiances que ce
peuples ont pris de la parole du feu
Roy, ſçavent que les lettres inter-
ceptées de ce Cardinal en furent
la principale cauſe, par leſquelles
il donnoit advis à ce Roy, que pour
ruïner ſon Parlement, il falloit luy
accorder tout ce qu'il demande-
roit, & apres la ſeparation n'entre-
tenir aucune parole ny promeſſe.

Con-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Conſeil qui fut autrefois inventé, & donné par un autre Italien Iean Galeas Duc de Milan à Louys XI. Roy de France, d'octroyer tout ce que deſireroient les Princes, Ducs de Berry & de Bretagne, les Comtes de S. Paul & Dampmartin, & & autres unis avec eux pour la cauſe d'un bien public, & qu'apresqu'il les auroit diviſez, il viendroit facilement à bout de chacun d'eux en particulier, comme il arriva. Beaux exemples & utils advertiſſemens pour convier le Parlement à divertir l'orage & la tempeſte, qui en la ruïne de ceux-cy ſe forme contre ſon corps meſme. Ce qui le doit obliger pour ſa propre conſervation, par les motifs d'une deüe recognoiſſance, & pour l'intereſt de la juſtice à ne laiſſer pas opprimer contre la foy publique les Grands du Royaume, qui n'ont

rien

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

rien eſpargné pour le ſervir en ſes juſtes defenſes & entrepriſes.

Pour le Prince de Condé on void par ces remarques la querelle d'Allemand qu'on luy a fait, & les foibles raiſons qu'on a eu de l'arreſter avec les autres Princes qui ont eſté entrainez dans ſa diſgrace. Ce ſont tous pretextes inventez, pour filler lesy eux & amuſer le monde : car la verité de l'hiſtoire eſt, que les motifs contenus en la lettre n'en ſont pas la cauſe. C'eſt pourquoy pour toucher au but en laiſſant au Cardinal les ſoupleſſes de ſon meſtier & les deſtours, il faut remarquer que depuis la Rgence, la Reine ſe repoſant entierment des affaires ſur le Cardinal Mazarin, il a gouverné comme en Souverain juſques à ce que la haine

des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

les peuples & des Parlemens éclatta l'année derniere contre son mauvais gouvernement : mais apres que la protection de Monsieur le Prince l'eut conservé, voulant gouverner comme auparavant, il trouva, que les services & la puissãce de ce Prince luy partageoient en quelque façon sa premiere authorité. Ce qui parut principalement lors qu'il empescha le mariage de Monsieur de Mercœur avec sa niepce Mancini, & que la Sur-Intendance de la Marine par mesme moyen ne fut donnée à Monsieur de Vendosme, comme il estoit stipulé dans les conditions du sacrifice de son fils avec sadite niepce.

Mescontentement qui a tellement touché le Cardinal, qu'il n'a pas eu la force ou discretion de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

de le diſſimuler dans cette lettre, Dieu l'ayant volontiers permis afin qu'il découvrit luy meſme les veritables motifs de la détention du Prince, parmy tant de déguiſemens dont il l'ombrage.

Mais à vray dire, pour cette action ce Prince merite d'eſtre loüé de tout le monde, & non pas excuſé. Auſſi ſa conduite fut elle autant univerſellemẽt approuvée, comme cette alliance eſtoit meſpriſée, laquelle il n'y a pas d'apparence qu'il ait jugé fort utile ſix mois auparavant, comme porte ladite lettre; s'il n'avoit lors les ſentimens auſſi corrompus en ce rencontre, comme il les eut mauvais en la protection qu'il a donné audit Cardinal.

Sa ſeconde choſe qui a beaucoup

coup piqué le Cardinal, a eſté les traverſes que ce Prince luy a donné au Gouvernement de Picardie, & aux places de Peronne & de la Citadelle d'Amiens, deſquelles il vouloit traiter & ſe rendre maiſtre, ce qui contraignit les Gouverneurs de ſe retirer dans leurs Villes, & implorer ſon aſſiſtance contre la violence dudit Cardinal, qu'ils arreſterent par ce moyen.

Mais ce qui en dernir lieu luy a eſté extremément ſenſible, eſt le mariage du Duc de Richelieu avec Madame du Pont, que ce Prince avoit favoriſé. Ce coup luy raviſſoit ſes eſperances & le fruict du projet qu'il avoit fait depuis tant de temps, d'attirer le Duc de Richelieu dans ſon alliance, & par vn mariage de ſe rendre maiſtre de la fortune,

maiſon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

maiſon & places du feu Cardinal
C'eſt pourquoy voyant qu'il trou
voit touſiours Monſieur le Princ
depuis peu pour obſtacle aux grã
deurs de ſa maiſon, & qu'il rõpoi
toutes ſes meſures, ſõ intereſt ani
mant ſon reſſentiment & non pa
celuy de l'Eſtat il a porté la Rein
à cette violence de l'arreſter.

Cette action eſt ſi hardie pen
dant la minorité d'un Roy, que la
poſterité s'eſtõnera de la foibleſſe
des François de l'avoir enduré
pour la conſideration d'un Eſtrã
ger. Mais cõme il n'y a qu'impo
tuoſité & point de regle certain
parmy les peuples qui ſouffrent le
froid & le chaud à meſme temps,
il eſt de la dignité du Parlement,
& l'on peut dire du maintien de
ſon authorité de ſe reſveiller à ce
coup, & d'apporter remede à cet-

te

re entrepriſe, apres laquelle les auheurs ſont capables de tout faire, non ſeulement de caſſer les dernieres Declarations, mais auſſi de ſe vanger de luy, tout ce qu'il en peut eſperer eſtant la faveur que promettoit le Cycloppe à Vlyſſe, d'eſtre mangé le dernier. A luy ſeul appartient par privilege & prérogative ſpeciale de pouvoir connoiſtre de l'injure fait à des Princes de cette qualité, & ſon devoir l'oblige pour affermir la ſeureté publique d'examiner les cauſes de leur empriſonnemẽt, & de les chaſtier s'ils ſont coupables: mais auſſi s'ils ſont innocens, de faire une punitiõ exemplaire de ceux qui abuſãs de la minorité du Roy, ont cõtre l'ordre de la juſtice executé leur paſſion ſur des ſujets ſi conſiderables. Il y a d'autant plus de raiſon en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

en cette occurrence, que cette dé-
tẽtiõ eſt cõtre les formes & les loix
du Royayme, leſquelles en temps
de minorité doivẽt eſtre obſervées
ſãs qu'une Regente en vertu de ſõ
pouvoir puiſſe s'en dépatrir & les
violer. Durant icelle l'empriſon-
nement des Princes du Sang eſt
ſans exemple, ainſi que nous avons
remarqué; combien à plus forte
raiſon doit toucher celuy-cy, qui
n'eſt fondé que ſur des intrigues de
Cour, ſur des intereſts de la famil-
le de Mancini, & ſur des pretextes
imaginaires qui peuvent pareille-
mẽt envelopper quelque innocẽt
que ce ſoit contre la neceſſité du
temps, qui obligeroit meſme à diſ-
ſimuler ou à excuſer les deffaus du
Prince de Condé s'il en avoit au-
cun, pour s'arreſter ſur ſa valeur, ſes
grãds ſervices, & ſa haute reputa-
tion,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

õ, qui a cõſervé juſques icy la Re-
ence & l'Eſtat par ſes proſperitez.

Ce Prince tient le premier rang
ntre les hommes, au ſalut deſ-
uels dans ces temps difficils de la
uerre, la Republique eſt intereſ-
ée. Il eſt de ces Soleils & de ces lu-
nieres qu'õ ne doit point eſtein-
re ny éclypſer parmy les tenebres
ui couvrent la France, c'eſt un
hreſor caché ineſtimable dans les
onjonctures qui nous preſſent,
ous ſommes environnez des En-
emis de toutes parts, & nous
achons noſtre liberateur? nous
raignons les Eſpagnols, & nous
enfermons leur vainqueur?

La lettre rencontre mieux
u'elle ne veut qu'on penſe,
ue le ſujet de l'averſion que té-
noignent les Eſpagnols à la con-
luſion de la Paix, procede de ce
qu'ils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

qu'ils vouloient voir à quoy abou
tiroit la cõduite du Prince du Cõ
dé, ils ſçavoient bien cognoiſſan
l'infidelité, les tourbes & artifice
du Cardinal, qu'oubliant les bien
faits qu'il en avoit receu, & pre
ferant ſon intereſt particulier a
bien public de l'Eſtat, il entreroi
en ombrage de ſa grãdeur & puiſ
ſance, & qu'il abuſeroit de cel
le de ſa Majeſté pour abaiſſer cell
cy, qui eſtoit ſi utile & neceſſair
à la Couronne. Iamais ſujet d'Eſ
pagne n'a ſervy ſi advantageuſe
ment ſon Roy qu'a fait Mazarin
en donnant ce Conſeil, qui en
fermant dans la meſme priſon l
bõheur & la valeur de noſtre Na
tion, ouvre en meſme temps aux
ennemis tous les paſſages du Ro
yaume pour le ruïner. Ce'ſt certe
le coup qu'attendoit l'Eſpagne

pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

our ne faire jamais la Paix, ou
ous contraindre à une honteuſe
our la Courõne, à quoy elle court
iſque d'eſtre reduite par la priva-
ion d'un ſi grand Chef, & la ruïne
n ſuitte des meilleures trouppes
qui fuſſent, en France, leſquelles
our porter ſon nom n'avoient ja-
mais combattu, qu'elles n'euſſent
vaincu. Il ſeroit honteux au Parle-
ment en cette occurrence, de voir
les bras croiſez patir de ſi grands
Princes, ſans vouloir eſcouter
eurs plaintes; luy dont l'eſtabliſ-
ſement eſt le ſouſtien des inno-
cens, contre l'inſulte des puiſſãces.

Que l'on ne diſe pas que la qualité de Prince du Sang eſt au deſſus des loix, que la choſe eſt extraordinaire, & par ainſi que cette affaire n'eſt pas de ſa cognoiſſance. I'advoüe que la

qualité

qualité de ces Princes du Sang eſt
plus relevée que celles des autres
ſujets du Roy, mais pour cela ce
relief ne doit pas empirer leur cõ
dition: au contraire, il doit adou
cir pour eux la peine & la rigueur
des loix, & leur donner par prefe
rence la meilleure part à ſes indul
gences, graces & faveurs. Ils ſont
compris dans la Declaration du
Roy, qui s'eſtend à tous ſes ſujets
puis que leur rang ne les exempte
pas de ce nombre, & ſa Majeſté
dans cette meſme lettre faiſant
ſçavoir au Parlement que ſon in-
tentiõ eſt qu'il ne ſoit point déro-
gé aux precedentes Declarations,
elle luy permet & enſeigne d'ẽ ap-
pliquer l'effet à ces Princes, autre-
ment ſes penſées & voluntez ſero-
iẽt formellement contraires à ſes
paroles. Auſſi cette doctrine ſe-
roit-elle

bit-elle une nouvelle Iuriſprudē-
e, démentie par toutes nos Anna-
ls, & les regiſtres de la Cour, qui
ous apprennent que les Regents
meſme ne sōt pas au deſſus des loix.
Autrefois Loüys le jeune eſta-
lit Regent en France, pendant ſon
oyage dans la Terre ſaincte Suger
bbé de S. Denys, & ſainct Louys
t auſſi durant ſon ſecond voya-
e d'outre mer Simon Abbé de la
meſme Abbaye Regent dans le
oyaume, & Guillaume Arche-
eſque de Rheims eut pareillemēt
ette qualité ſous Philippe Augu-
e; leſquels on ne dira pas pour
urs qualitez de Regents, avoir
our cela ceſſé d'eſtre ſujets aux
ix & reglemens du Royaume.
t pour les Princes du Sang en
mblables occaſions, les Roys
ajeurs les ont ſouſmis aux
jugemens

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

jugemens de ce Parlement, com
me ont fait les Roys, Philippes d
Valois pour Robert d'Artoi
Prince du Sang, Charles V. pou
Iean de Dreux Duc de Bretagne
Charles VI. pour Charles d'Eu
reux Roy de Navarre, Charle
VII. & Louys XI. le Duc d'Alen
çon & François I. Charles d
Bourbon.

Apres donc tant de beaux ex
emples de la cõduite de nos Roy
majeurs & de leur Parlement su
le sujet de tous les Princes du Sã
cy dessus, les bons François doi
vent attendre de cet auguste Se
nat, qui tient en dépost les Loi
& la Tutelle de l'Estat pendant l
minorité des Roys, qu'il fera ẽtre
tenir poinctuellemẽt les Declara
tiõs de sa Majesté des mois d'Oc
tobre & de Mars pour la seuret

publique

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ublique, qu'il mettra fin aux con-
ſions & calamitez du Royaume
ur celle qu'il apportera aux entre-
iſes du CARDINAL, qu'il ren-
a la liberté à ces PRINCES que
ur innocence merite, entre leſ-
uels dans toute la vie du premier
e ſe trouvera autre tache, que
avoir conſervé contre la ſainctеté
e ſes Arreſts & les vœux publics
. CARDINAL, auquel il doit
ffir d'avoir eſpuiſe toutes les Fi-
ances, emporté tout l'argent hors
France, attenté à l'oppreſſion
à la ruïne de tous les Parlemens
de PARIS ville capitale du
oyaume, remply univerſellement
s villes & campagnes de miſeres
deſolations, pour vanger ſa hai-
e & ſes paſſions, ſans vouloir en-
ore d'abondant eſtoufer le Sang
oyal, & adjouſter par la captivité

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

de Monſieur le Prince, à toutes ce
belles qualitez celle qu'il merite l
mieux, du plus ingrat homme d
monde.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

LE VERITABLE AVIS

Donné à Monsieur

DE BEAUFORT

& Monsieur

Le COADJUTEUR.

M. DC. L.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

AU LECTEUR.

CEluy qui a donné cet Advis
Monſieur de Beaufort & à Mi
ſieur le Coadjuteur t'en donne un au
tre ſçache qu'il n'a point eu la penſe
de paſſer pour autheur, mais ſeul
ment de témoigner à ces Meſſieurs l
paſſion qu'il a pour leur ſervice & l
juſte crainte que tout bon Franço
doit avoir que le Mazarinne les per
de afin d'eſtablir ſur leur ruine un
tyrannie qui ſeroit honteuſe & fata
à noſtre nation, puis que la curioſi
de quelques particuliers a rendu ce
eſcrit public, ſouffrés en les imperfe
ction & celles de l'Imprimeur.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

LE VERITABLE ADVIS

Donné a Monsieur

DE BEAUFORT

& Monsieur

LE COADJUTEUR.

MESSIEURS,

Cette fermeté d'ame que ous avez fait paroistre dans les der- iers orages qui s'estoient eslevez ontre vous, a bien monstré que uelques obstacles que l'envie & la alice puissent oppoſer a voſtre ver- u, elle est assez puissante pour les urmonter, que les perils les plus rands ne sont point capables d'a- atre vos courages, & que de quel-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ques artifices que ſe ſervent vos en
nemis pour vous ruiner dans l'eſpri
des gens de bien: La bonne conſcien
ce & la verité (ces deux teſmoins ir
reprochables de toutes vos actions
feront touſiours retomber la confu
ſion ſur ceux-meſmes, qui s'efforce
ront de vous accabler par leurs im
poſtures, & par leurs calomnies; mai
le zele que vous avez teſmoigné
pour le bien public, obligeant tou
les bons François, à faire des vœux
continuels pour la conſervation d
vos perſonnes, il ne faut pas que vou
vous eſtonniez, ſi dans l'excez de l'a
mour qu'ils ont pour vous, ils pren
nent la liberté de vous dire, que l
reconciliation que vous venez d
faire avec le Cardinal Mazarin leu
eſt ſuſpecte, & qu'ils apprehenden
que la ſuitte ne vous en ſoit funeſte

La maniere dont il a reconnu le
grandes obligations qu'il avoit

Mon

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Monsieur le Prince, vous doit faire
vre dans une perpetuelle deffiance
e sa lascheté, & de son ingratitude,
& vous devez craindre qu'il n'ayt
oulu masquer du nom d'amitié, sa
erfidie, afin de mieux surprendre
ostre prudence, c'est une pernicieu-
e maxime de ceux de sa nation, que
e fourbe met en usage dans les oc-
asions les moins importantes, c'est
n piege qu'il tend à la facilité de
eux de la nostre, & c'est le moyen
u'il vient de pratiquer, pour se
endre Maistre de la liberté, & de la
ie de son protecteur.

L'an passé au mois de Septembre,
ors que Monsieur le Prince eut fait
sclatter le juste ressentiment qu'il
voit des remises dont le Cardinal
Mazarin se servoit, pour ne point
xecuter ce qui avoit esté accordé,
ur la parole de son Alteſſe, à Mon-
ieur de Longueville au traitté de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Ruel, apres que par les offres de ser
vice, que vous luy fiſtes en cett
rencontre, vous euſtes renoüé l'ami
tié, que les intereſts differents de
derniers mouvemens, avoient e
quelque façon alterée, ce Miniſtr
prevoyant bien, que cette reünio
ſeroit fatalle à ſa fortune, quels arti
fices n'employa-t'il point pour vou
diviſer, ne fit-il pas offrir par un Ma
reſchal de France, à Monſieur le Pré
ſident de Beliévre les Sceaux, à l'u
de vous cent mil livres de rente e
gouvernemens de Places conſidera
bles, à l'autre l'Abbaye de Corbie
& la nomination au Cardinalat,
pourveu que vous vous ſeparaſſiez
des intereſts de ce Prince, qu'il me
ditoit de perdre au milieu de Paris,
pour y reſtablir ſa reputation par u
ne entrepriſe ſi hardie.

Cette genereuſe perſeverance que
vous euſtes, à ne vous point deſta-

cher

cer des interests de Monsieur le
Prince, obligea le Cardinal d'avoir
recours à ses bassesses ordinaires,
par l'entremise de l'Abbé de la Ri-
viere, il trouva chez Monsieur le
Duc d'Orleans, l'appuy qui soustint
sa fortune chancellante, il consentit
aisément à toutes les conditions
qu'on luy voulut impose, & prosti-
uant selon sa coustume, l'authorité
Royalle & l'honneur du Ministere,
n'eut point de repugnance à ve-
nir demander pardon à Monsieur le
Prince, & à luy protester, les larmes
aux yeux, qu'il ne feroit jamais rien
qui luy pûst déplaire, & par une las-
cheté, indigne du rang qu'il a l'hon-
neur de tenir dans le Conseil du
Roy, il accorda aux menaces de son
Alteſſe, ce qu'il avoit inconsidere-
ment refusé, à ses sollicitations & à
ès prieres.

Qui fut celuy du royau. qui ne fit a-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

lors le meſme jugement ſur cette re-
cõciliation, que l'on fait aujourd'huy
ſur la voſtre, & tout le monde ne
demeura-t'il pas d'accord, que ſi
Monſieur le Prince ne prevenoit le
Mazarin dans le deſſein qu'il con-
cevoit ſans doute de le perdre, & de
ſe vanger de l'injure qu'il pretendoit
avoir receuë, il ſeroit malheureuſe-
ment prevenu par cét ingrat, qui
croyoit pouvoir appaiſer la haine
des Peuples en leur ſacrifiant un
Prince, qui ne leur eſtoit odieux, que
parce qu'il avoit conſervé par ſa va-
leur, l'infame Autheur de toutes leurs
calamitez : la honte de la France, &
le ſale rebut de l'Italie, dans une pla-
ce qui ne devroit eſtre remplie, que
par des perſonnes de naiſſance, de
probité & de ſuffiſance.

Le ſouvenir qu'il conſervoit, de
l'affront que luy avoit fait Monſieur
le Prince, luy fit chercher toutes les

occa-

ccasions de s'en ressentir. Apres
ue par mille faux rapports il eut fait
aistre mille soupçons & mille def-
ance, entre la maison de Condé &
s Vostre; l'emportement du Mar-
uis de la Boulaye, luy fit esperer
u'il se vangeroit de ses ennemis par
es ennemis, qu'il se differoit des uns
u des autres, ou que portant les
hoses à l'extremité sur la ruine de
ous ensemble, il pourroit restablir
on credit & raffermir par la perte
le ceux qu'il craignoit, l'authorité
que sa foibleſſe & sa mauvaise con-
luitte luy avoyent fait perdre.

Afin d'obliger Monsieur le Prin-
e à rompre pour jamais avec vous,
l luy fait entendre que vous avez
eu dessein de renverser l'authorité
Royalle, que vous avez intelligence
avec les ennemis de l'Estat, que vous
es devez introduire dans le Royau-
me, que vous avez resolu de vous sai-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ſir de la perſonne du Roy, & de
toute la Maiſon Royalle, qu'à cét
effet, vous avez donné charge au
Marquis de la Boullaye, d'exciter
une ſedition dans Paris, qu'il avoit
en main dequoy juſtifier tout ce
qu'il advançoit. Le fourbe ſçavoit
bien qu'il ne pouvoit toucher Mon-
ſieur le Prince, par un endroit plus
ſenſible & plus delicat, il ne doutoit
point que celuy, qui avoit tant de
fois expoſé ſa vie pour la conſerva-
tion & pour la gloire de la Couron-
ne, ne s'oppoſaſt avec chaleur à des
deſſeins ſi pernicieux, ſa malice ne
s'arreſte pas encore-là, il adjouſte
que vous avez fait un complot pour
tremper vos mains dans le Sang Ro-
yal, en la perſonne de ce Prince;
qu'il en a reçeu de tres-bons avis;
que quelques-uns de ceux meſmes
qui devoient executer cét execra-
ble aſſaſſinat luy ont découvert tout

le

e myſtere ; & qu'en fin il a des teſ-
noins pour vous convaincre, à la fa-
ce de tous les hommes , des crimes
es plus enormes qui puiſſent jamais
tomber dans l'imagination des plus
Scelerats.

Vous eſtonnerez vous, Meſſieurs,
que Monſieur le Prince ayt pris feu
au recit d'une telle conjuration ? Le
Mazarin apres avoir donné ces pre-
mieres impreſſions à ſon Alteſſe, a-
fin de luy oſter tout lieu de douter,
de ce qu'il venoit d'entendre , luy
fait donner les meſmes avis par dif-
ferentes perſonnes. Madame la Prin-
ceſſe garde encore le billet que Mon-
ſieur Servien eſcrivit ſur ce ſujet :
bien qu'il puiſſe quelquesfois don-
ner au Cardinal des Conſeils aſſez
violens, pour raſſeurer ſa timidité na-
turelle , bien qu'il ayt continuelle-
ment en bouche cette maxime qu'un
homme pour s'eſlever , doit mar-
cher

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

cher ſur les corps morts, ſur ceux meſmes de ſes bien-faicteurs s'il eſt neceſſaire, & n'eſpargner artifice, poiſon ny fer pour ſon eſtabliſſement, & ſe ſervir des uns & des autres pour ſa conſervation, on ne peut croire qu'il ayt aucune part à l'invention d'une fourbe ſi noire & ſi meſchante, il rendoit ſes reſpects avec trop d'aſſiduité à Monſieur le Prince, il teſmoignoit trop d'attachement à ſes interets, en fin il a trop d'honneur pour avoir contribué en cette occaſion, autre choſe que l'obeyſſance aveugle qu'il a pour le Mazarin: il pouvoit ſeulement ſe diſpenſer de travailler en meſme temps avec tant de ſoin à la lettre qui fut envoyée au Parlement pour colorer la detention de Monſieur le Prince, & au billet qui luy fut eſcrit pour l'avertir qu'on avoit deſſein de l'aſſaſſiner.

Vo-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

Voſtre innocence ayant eſté reconnuë, il n'y a perſonne qui ne déplore la conduitte de Monſieur le Prince; mais apres s'eſtre laiſſé perſuader que vous aviez conſpiré contre la Maiſon Royalle, & contre ſa vie, n'eſt-il pas digne de compaſſion, de s'eſtre laiſſé emporter aux dernieres extremitez, & s'il a creu que vous aviez conçeu un ſi enorme deſſein, n'a-t'il pas deu faire tous ſes efforts pour vous perdre, & pour vanger l'Eſtat, & le Sang Royal dont il a l'honneur d'eſtre le premier Prince.

Il n'y a perſonne qui blaſme ce que vous avez eſté contraints de faire, pour deſtourner le coup dont vous eſtiez injuſtement menacez; mais ſi Monſieur le Prince a tort, d'avoir adjouſté foy aux calomnies qu'on vous impoſoit, ſi vous avez raiſon de vous plaindre de ſes violences

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

lences qui vous ont forcés, pour vous en garentir, de vous jetter entre les bras del'homme du monde que vous avies le plus indignement traitté, & pour lequel vous aviez eu plus de meſpris, ſi vous avez une juſte douleur d'avoir eſté ſoupçonnez par Monſieur le Prince, d'un crime qui faiſoit horreur à toute la nature, quel reſſentiment ne devez vous point avoir, contre celuy qui a pretendu vous en convaincre, & qui ſeduiſant la credulité d'une perſonne ſi intereſſée dans la conſervatió de l'Eſtat, vous a reduits par cét artifice malicieux, à rechercher ſa protection, par laquelle il a voulu mortifier voſtre generoſité, qui a long temps combattu, devant que vouz ayez pû conſentir à cet Azyle, que vous jugiez honteux, mais où veritablement la violence qu'il a ſecrettement fomentée, vous a fait chercher

her voſtre ſeureté.

Lors qu'un vaiſſeau eſt ſurpris en pleine Mer par une grande tempeſte, apres que le Pilote a long temps combattu contre la fureur des vagues & des vents, ſa prudence l'oblige quelquefois de relaſcher malgré luy, vers des coſtés ingrattes & barbares, ſur le bord deſquelles il voit encore flotter les miſérables reſtes des vaiſſeaux qui s'y ſont briſez; mais à peine l'orage eſt-il ceſſé, que levant l'ancre, il ſe remet à la voille, pourſuit ſa routte, & s'il retourne les yeux vers ces malheureuſes plages, ce n'eſt que pour ſe reſſouvenir du danger qu'il a couru, & pour les conſiderer, pluſtoſt comme les teſmoins de ſa diſgrace, que comme un port aſſeuré pour ceux qui naviguent. Juſques icy, Meſſieurs, toutes vos actions n'ont point eu d'autre but, que la reformation des deſor-

ordres de l'Eſtat, un orage impreveu a traverſée vos deſſeins, vous avez eſté contraints de vous mettre malgré vous à couvert dans un port, dont la fidelité vous a eſté ſi long-temps ſuſpecte. Souffrez que tous les bons François vous conjurent d'en ſortir, & de continuer ce que vous avez ſi genereuſement commencé.

La confiance que vous prenez depuis quelque temps aux parolles du Cardinal Mazarin fait trembler tous ceux qui vous regardent comme les delices des Peuples, & les protecteurs de noſtre liberté, ſonges de grace, qu'il n'a jamais medité la perte de quelqu'un qu'il ne l'ayt comblé de fauſſes careſſes, & ſouvenez vous, Meſſieurs, que dans le meſme temps qu'un de vous negocioit ſecrettement avec luy cette reconciliation (qui n'eſclatta qu'apres la de-

ten-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ention de Meſſieurs les Princes, & oſtre juſtification) il leur teſmoignoit avec plus d'empreſſement que amais, le deſir qu'il avoit de ſeconler leurs intentions, & ce fourbe ne eut nyer que la veille qu'il fit arreter Monſieur le Prince, il ne luy eut romis de porter l'eſprit de la Reyne à tout hazarder pour vous perdre, ourveu qu'il s'engageaſt à n'eſcouer jamais aucune propoſition d'accommodement avec vous, & d'eſtre conjoinctement avec luy, voſtre enemy irreconcilliable.

L'exemple d'une perfidie ſi detetable, vous doit faire avoir en horeur le Traiſtre, bien que la trahiſon ous ayt eſté avantageuſe, & puis que pour ſe vanger de quelque leger neſpris, que Mõſieur le Prince avoit ait de ſa perſonne, il n'a rien oublié que les obligations infinies qu'il avoit a ſon Alteſſe, ne peut-on pas juſtement

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ſtement apprehender, que pour ſa-
tisfaire à la haine qu'il couve ſan
doute contre vous, il ſe reſſouvienne
de tout, horſmis de la parole qu'i
vous a donnée depuis peu de ne ſon
ger jamais aux indignitez que vou
luy avez faites. Car enfin le pretex-
te de l'empriſonnement de Monſieu
le Prince eſt imaginaire, les ſervice
qu'il a rendus à l'Eſtat ſont effectifs,
les crimes dont on l'accuſe ſe ſon
chimeriques : on chaſtie en la per-
ſonne du premier Prince du Sang
le merite qui donne de l'ombrage
& la vertu injuſtement ſuſpecte eſt
traittée comme le crime convainc
d'un eſtranger (ſujet du Roy d'E-
ſpagne) nous veut perſuader, qu'il
penetré juſques dans le fonds de
cœurs des Princes, que l'intereſt d
ſervice du Roy n'eſt point le pre
mier mobile de leurs actions, & qu
lors qu'ils ſont au milieu du feu, d

fe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

fer & du ſãg pour ſouſtenir les droits de la Couronne, les coups, qu'ils donnent & qu'ils reçoivent ſont moins pour abbatre les ennemis de l'Eſtat, que pour renverſer l'authorité Royalle. Ce Politique extravagant, nous veut faire croire, que Monſieur le Prince eſt criminel, parce qu'apres avoir gagné quatre fameuſes batailles, & ſouſmis à l'obeyſſance du Roy, les plus importantes villes de l'Europe, il s'eſt acquis une reputation extraordinaire, qu'il eſt coupable parce que tous les ſoldats ont du reſpect pour ſa valeur, & que du conſentement de ceux qui ont blanchy dans le ſervice, à l'aage de vingt-cinq ans, il s'eſt rendu le plus grand Capitaine du ſiecle, qu'il falloit enfin s'aſſeurer de ſa perſonne, parce qu'il demandoit des graces pour ceux qui avoient genereuſement reſpandu leur Sang dans les ar-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

armées, & qu'il vouloit par des re-
compenſes exciter tous les ſujets du
Roy, a ſuivre l'exemple de ces bra-
ves, dont il faiſoit reconnoiſtre les
ſervices.

Que cét habille Miniſtre ne pre-
tende pas nous perſuader que l'em-
priſonnement de Meſſieurs les Prin-
ces ſoit un effet de ſon jugement, il
n'y a perſonne qui ne juge que s'en
eſt un de ſa memoire, le ſouvenir
d'un affront reçeu l'a porté à cette
violence, & ſon ame naturellement
ingratte y a laſchement conſenty;
mais quoy peut-eſtre que ce grand
homme n'a point d'autres amis que
ceux de l'Eſtat, il a creu devoir paſ-
ſer par deſſus toutes les obligations
qu'il avoit à un Prince, qui a fait tri-
ompher par tout les armes du Roy,
parce qu'il a pû avoir la penſée, de
ſe mettre à la teſte d'un party conſi-
derable, s'il eſt ainſi manquera-t'il

de

le pretexte, pour perdre quand il
pourra, ceux qui ſi ſont trouvez en
effet, & qui ont tiré l'eſpée contre
es trouppes de ſa Majeſté. Quelles
ſſeurances avez vous qu'il agiſſe a-
ec vous plus ſincerement qu'il n'a
ait avec Monſieur le Prince, & que
our juſtifier les parfidies qu'il vous
era, il n'allegue un jour, que les cir-
onſtances du temps obligeoyent ſa
Majeſté, de diſſimuler le reſſenti-
nent qu'elle avoit de vos entrepri-
es, penſez vous qu'il ait oublié le
enſible deplaiſir qu'il reçeut à ſaint
Germain, lors qu'il aprit que décou-
rant publiquement dans l'Hoſtel de
'ille la veritable baſſeſſe de ſon ex-
raction, vous dites que c'eſtoit une
hoſe honteuſe à la France, de ſouf-
ir plus long-temps la domination
u fils du Fermier & de la Baſtarde
u Moine Buffalini, Abbé de la Pe-
ia dans le Duché de Marſe, croyez

vous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

vous qu'il ne ſe ſouvienne plus que
vous avez dit que pour le chaſtie
des diſcours inſolens qu'il avoit te
nus contre voſtre perſonne, vou
vous contenteriez de faire donner
ce Faquin veſtu de rouge, la fleur d
lys en Greve, & peut-il oublier qu
lors qu'il eut l'effronterie de penſe
à l'alliance de Monſieur de Mercœu
pour la Mancini Monſieur, de Beau
fort ayt dit, qu'il ne croiroit jamais
que le petit fils d'Henry quatre, vou
lut eſpouſer la petite fille d'un Cou
rier: & penſez vous enfin qu'eſtan
né Italien, il puiſſe mettre en oubl
les injures qu'il croit avoir receüe
de vous, & qu'il s'imagine que vou
puiſſiez oublier celles qu'il vous a
faites: il ne croira jamais que Mon
ſieur de Beaufort, oublie cinq an
nées de priſon, apres avoir eſté ca
lomnieuſement accuſé d'avoir voul
ſalir ſes mains dans le vil ſang de ſo

Emi

eminence,
entrepriſes
faires pour
hors du bo
blie l'injuſt
on de Ven
Coadjuteu
la maniere
Cour, lors
lement ſa
remens qu
le jour que
enleré par
niſtre, qu
tous les e
de ce gran
fut ſi inſol
Germain,
leur meri
cheveaux,
exèple me
non, Me
n'eſt pas

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

minence, qu'il oublie les diverſes
ntrepriſes & conſpirations, qu'on a
ites pour l'aſſaſſiner depuis ſa ſortie
ors du bois de Vincennes, qu'il ou-
lie l'injuſte perſecution de la Mai-
on de Vendoſme, que Monſieur le
Coadjuteur ne ſe ſouvienne plus de
la maniere dont il fut traduit à la
Cour, lors qu'il expoſoit ſi genereu-
ement ſa vie, pour appaiſer les mou-
emens qui s'eſleverent dans Paris,
e jour que Monſieur de Brouſſel fut
nlevé par le beau Conſeil de ce Mi-
iſtre, qu'il ne ſe ſouvienne plus de
ous les emportemens extravagans
e ce grand Prince de l'Egliſe, qui
it ſi inſolẽt que d'ozer dire à ſainct
Germain, que Monſieur le Coadju-
eur meritoit d'eſtre tiré à quatre
hevaux, & qu'il en falloit faire un
xẽple memorable à la poſterité. Nõ
on, Meſſieurs, voſtre generoſité
'eſt pas capable de luy faire prendre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

une ſincere confiance en voſtre reconciliation, & ſa laſcheté vous doit faire ſoupçonner la ſienne, & nous devons juſtement apprehender que cét eſtranger (qui travaille viſiblement par ſa conduitte, à la ruyne de cette Monarchie, qui entretient à cet effet de ſecrettes correſpondances avec nos ennemis dont il eſt né ſujet) apres avoir mis dans les fers l'invincible deffenſeur de cet Eſtat, & la terreur du Roy d'Eſpagne ſon Souverain, n'entreprenne ſur les illuſtres deffenſeurs de la liberté publique, afin que par la perte des uns & des autres, il mette à bout les pernicieux deſſeins qu'il a tramez depuis le jour, qu'à la honte, & au malheur de la France, il eſt entré dans le Miniſtere.

Apres tout, Meſſieurs, quand vous auriez des gages aſſeurez de ſa parolle, & que forçant ſon naturel, il en voudroit eſtre eſclave pour l'amour de

de vous, croyez vous avoir fait comprendre dans voſtre traitté, tous les peuples, & ne doivent-ils plus croire, ce que vous leur avez preſché dans ſainct Paul, que le Mazarin eſt un Miniſtre eſtranger, declaré ennemy de l'Eſtat, & perturbateur du repos public par la plus celebre Compagnie du Royaume, parce qu'il eſt voſtre amy? n'eſt-il donc plus vray qu'il ayt enlevé nuitamment noſtre Roy; n'eſt ce plus ce laſche, ce perfide, qui apres avoir violé mille fois les ſermens qu'il avoit faits, a voulu ſacrifier a ſa paſſion la Capitalle du Royaume? Ce diſſipateur de nos Finances, qui s'eſt efforcé d'opprimer inſolemment toutes les Compagnies Souveraines de l'Eſtat, lors qu'elles ont voulu faire des Remonſtrances pour le ſoulagement des Peuples, ce cruel qui a donné en proye, à l'inhumanité des Partizans, toutes nos Pro-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

vinces, & qui foulant aux pieds les Loix divines & humaines, s'eſt gorgé du ſang de la véfve & de l'orphelin, cét avare inſatiable qui s'eſt enrichy des neceſſitez publiques, & qui deſrobant à la veuë de tout le monde, l'argẽt deſtiné pour le payement des Troupes, a fait perir les plus floriſſãtes armées que la France ayt mis jamais ſur pied, ce Miniſtre qui par ſon imprudence a tant de fois expoſé, la fortune, la ſeureté & la reputation de l'Eſtat, en dégarniſſant nos frontieres, cét ennemy du repos de la France, qui a refuſé la paix que l'Eſpagne nous demandoit, à des conditions les plus avantageuſes que nous pouvions jamais eſperer, enfin cét homme dont la vie eſt ſi eſtrange, que ſes ennemis meſmes, ne peuvent s'empeſcher de rougir, lors qu'ils ſont obligez de luy reprocher. A-t'il juſtifié toute ſa mauvaiſe conduitte, & s'eſt

il fait

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

il fait homme de bien, en vous promettant ſon amitié? ſi l'on ſe plaint à preſent des violences & des cruautez, qu'il fait exercer contre tous les ſujets du Roy, pour continuer ſes rapines & ſes brigandages, penſez vous perſuader qu'on à tort de décrier le Miniſtere, que l'Eſtat ne peut eſtre mieux gouverné, que le Cardinal a remedié à tous les deſordres, & qu'il eſt digne de la place qu'il tient, par ce que vous eſtes reconciliez.

Triſte & fatalle condition des peuples, ſi leurs calamitez ne ſont conſiderables, & ſi leurs plaintes ne ſont juſtes que ſuivant les intereſts de ceux, dont ils reſpectent le merite & la naiſſance, & pour leſquels ils ont voulu ſi liberallement donner, & leurs biens & leurs vies. Laſche, ingrat, & perfide cõme il eſt, penſe-t'il n'eſtre plus l'objet de noſtre hayne, en devenãt celuy de voſtre amitié, &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

croit-il s'eſtre deſpoüillé de toute l'infamie qui nous le rend odieux, en faiſant par tout où il va, une abjuration publique de ſon nom, croit il regagner les cœurs en diſant qu'il n'eſt plus Mazarin & qu'il eſt Frondeur, cette raillerie, indigne d'un premier Miniſtre, peut ſeduire pour un temps quelques uns de la populace, à qui ſon nom eſt en horreur, mais lors qu'ils s'apperceuront que ce dangereux ſerpent n'a quitté ſa peau, que pour en reprẽdre une nouvelle, qu'il ne les a embraſſez que pour avoir le moien de les eſtouffer; leur juſte colere (que les flatteries de ce fourbe avoient aſſoupie & enchantée) ſe reſveillant tout à coup, & rompant le charme éclattera avec autant de chaleur, que lors qu'elle eſtoit animée par voſtre exemple, & peut-eſtre que les inclinations qu'ils avoient pour vous, quand vous eſtiez ſes ene-

ne-

nemis, changeront au grand desadvantage de vos intereſts, lors qu'ils vous trouveront dans ſon party.

La pente naturelle qu'il a, vers tout ce qui peut cauſer la deſolation du Royaume, & la ruyne des plus fidels ſujets du Roy, leur fait pouſſer des ſouſpirs, & verſer des larmes ameres, quand ils voyent que par voſtre appuy, il ſe raffermit dans la meſme authorité, que vous avez tant de fois appellée tyrannie; c'eſt un pecheur incorrigible, qui ne peut ſurmonter ſes mauvaiſes habitudes d'ignorance, de malice, de baſſeſſe, & d'ingratitude qu'il a contractées dans le Miniſtere, il a beau comme un homme de Theatre eſtudier toutes ſes actions, pour tromper les yeux de ceux qui l'obſervent; il y a touſiours quelque choſe du vieil Mazarin qui le fait recognoiſtre, & ſes recheutes ne ſont pas moins dangereuſes, que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ſes premieres fautes. Depuis qu'à la confuſion des François il eſt de retour à Paris, & que par une ſotte tollerance, le peuple qu'il a voulu faire perir le ſouffre dans ces murs, qu'il a voulu noyer dans le ſang, n'a-t'il pas impudemment rappelléle crime que le Parlement avoit proſcrit par ſes Arreſts ? n'a-t'il pas remis dans le Conſeil, les meſmes Harpies qu'on avoit chaſſées, les Catelans & ces autres infames Miniſtres de ſes paſſions, n'occupent-ils pas à la honte de ceux qui ont les moiens & le pouvoir en main pour l'empeſcher ? les meſmes lieux d'où la Juſtice les avoit fait tomber. S'eſt-il emparé avec moins d'avidité, de l'argent que Meſſieurs les Sur-Intendans ont fait apporter à l'Eſpagne, par leurs ſoins & par leurs addreſſes, le Preſident de Thoré a dit publiquement dans le Parlement, que le

ſieur

ſieur d'Emery ſon pere eſtoit preſt pour ſe juſtifier de faire veoir que depuis le mois de Novembre, il ſavoit fourny au Cardinal dix-huict millions, dont il y en avoit cinq pour luy, ou pour ceux ſous le nom deſquels il traficque; cependant a-t'il donné quelque meilleur ordre, pour la ſubſiſtance des gens de Guerre & pour la ſeureté des places, qui nous ont couté tant d'or & tant de ſang, & dont la perte ne ſeroit pas moins honteuſe & prejudiciable a l'Eſtat, que la conſervation en eſt abſolument neceſſaire, ſi l'on veut reſiſter aux grands deſſeins, & aux forces conſiderables des ennemis; A-t'il pris plus de ſoing de conſerver nos alliez (qui laſſez de ſes manquemens de parolle & de ſes intentions, ſur le credit deſquelles il voudroit bien les retenir au ſervice du Roy) n'adjoutent plus de foy à ſes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

traittez, & vont prendre party avec l'Eſpagne, a t'il profité comme il devoit des avis que luy en a donné Madame la Landgrave de Heſſe, peut il nier que cette genereuſe Princeſſe, ſi conſtamment attachée à nos intereſts, ne l'ait averty que les Eſpagnols levoient en Boheme & dans l'Auſtriche, & qu'ils n'attendoient que le licenciement des Troupes qui ſont par toute l'Allemagne, pour s'en ſervir & venir fondre ſur nous, que c'eſtoit à regret que la plus part de ces braves Colonels ſe reſolvoiẽt à combatre contre la France ; mais qu'apres avoir long-temps attendu s'ils en ſeroient recherchez, apres s'eſtre offerts, ils eſtoient contraints par le meſpris que nous faiſions d'eux, de prendre le party contraire : Enfin qu'a-t'il fait, qui nous oblige à croire qu'il n'eſt plus ce meſme Mazarin, qui a porté la France ſur le penchant

de

de ſa ruyne,& vous pourrez ſouffrir qu'on die de vous que vous eſtes ſes amis?c'eſt a dire ſes futures victimes, lors qu'il croira pouvoir, en vous ſacrifiant, appaiſer les premieres tempeſtes dont il ſera menacé.

C'eſt le deſtin de ſes bien-faicteurs, c'eſt celuy de tous ceux qu'il engage malheureuſement dans ſon amitié, fatale amitié qui vient d'eſtre cauſe que les Peuples ont ſouffert, qu'au meſpris des Declarations du Roy, pour leſquelles ils ont tant combattu, on ayt fait aux premiers Princes du Royaume, une violence qu'ils ne ſouffriroient point en la perſonne du moindre Citoyen; Je ſçay bien que Monſieur le Prince ayant commandé les Troupes qui les avoient aſſiegez, ils ſont en quelque façon excuſables,s'ils n'ont pas eu pour luy toute la tendreſſe qu'ils ont teſmoigné pour ceux qui les avoient deffendus;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

mais qu'ils faſſent un peu de reflexion ſur ce qu'a fait cet illuſtre malheureux. Lors que la Reyne a ci ſi qu'on vouloit opprimer l'authorité Royalle, elle s'eſt retirée à S. Germain, Monſieur le Prince l'a ſuivie, c'eſt à ſa Majeſté de juſtifier la ſuitte de cette ſortie, Monſieur le Duc d'Orleans y conſentit, ce Prince à qui le Ciel a donné toutes les lumieres neceſſaires pour le Gouvernement d'un Eſtat, & qui par les excez de ſa bonté, a ſi juſtement gagné les cœurs de tout le monde.

Il eſt certain que le Roy pour juſtifier la reſiſtance que les Pariſiens ont faite à ſes volontez, n'a point voulu punir par cét empriſonnement l'obeyſſance & la valeur de Monſieur le Prince, qui s'oppoſa ſi vigoureuſement au torrent des tumultueux mouvemens de la ville capitalle du Royaume, dont l'exemple eſtoit d'une ſi

ne ſi dangereuſe conſequence ; mais ſi ces peuples eſtoient aſſez credulles, s'ils eſtoient aſſez ſimples pour ſe le perſuader, & pour croire que le Mazarin n'eut point eſté le ſeul autheur de la reſolution que la Reyne prit d'emmener le Roy, de les aſſieger & de les perdre, ne devroient ils pas ſe reſouvenir en meſme tẽps, que Monſieur le Prince de Conty, eſt ce Heros du ſang de ſaint Louys qui vint s'offrir ſi genereuſement pour eſtre le reſtaurateur de la liberté mourante. Peuvent-ils ſans ingratitude ſouffrir qu'on retienne dans les fers celuy qui s'eſt expoſé à l'indignation du Roy pour les ayder à rompre les cheſnes de la ſervitude, ſous laquelle la violẽce du Miniſtre leur faiſoit gemir depuis tant d'années, peuvent-ils ſouffrir que par une injuſtice ſans exemple, on retienne en priſon un Prince à qui l'on ne reproche

que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

que les fautes d'autruy, & qui n'eſt criminel que par ce qu'il a des Gouvernemens & des Benefices que le Mazarin luy veut ravir, & ſouffriront-ils que pendant le regne d'un Roy mineur, un laſche Miniſtre faſſe mourir dans une captivité injuſte un jeune Prince du Sang innocent, peuvent-ils entendre ſans douleur, que Madame de Longueville cette Heroyne, qui voulut partager leurs miſeres & leurs ſouffrances, ſoit obligée pour ſe deſrober à la fureur de leur ennemy commun, d'abandonner ſon païs, & de mener une vie errante & vagabonde cependant que l'inſolent triomphe, & ſe reveſt des deſpoüilles de ſa maiſon; peuvent-ils ſouffrir que Monſieur de Longueville, ce Prince qui leur a voulu procurer une paix avantageuſe, ſoit indignement traitté, parce qu'il a deſcouvert, l'artifice & la malice de celuy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

luy qui les veut conſommer dans une guerre immortelle ; qu'ils ſongent que s'ils ont fait des feux de joye pour la detention de Monſieur le Prince(par ce que demeurant aupres du Roy il a maintenu le Cardinal) nos ennemis de leur coſté ont fait des feux pour la detention du plus grand Capitaine de l'Europe,du plus grand appuy de l'Eſtat, du plus redoutable deffenſeur de la Couronne, de cét invincible dont la valeur eſtoit ſi fatalle à la Maiſon d'Auſtriche & ſi neceſſaire à la France ; Eſt-il poſſible que la Reyne ne faſſe point quelque reflexion ſur l'Importance du ſervice que Monſieur le Prince a rendu à ſa Majeſté,lors que pour luy obeyr & pour luy complaire, il s'eſt oppoſé à la violence des peuples,& à l'execution des Arreſts du Parlement, qui vouloit arracher avec infamie du Miniſtere, le Miniſtre qu'elle y deſiroit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

roit conſerver : elle a trop de generoſité pour n'avoir point de reſſentiment, lors qu'elle conſiderera que les Peuples n'ont point d'autre ſujet de n'aymer point Mõſieur le Prince que par ce qu'il eſt demeuré ferme dans les intereſts de ſa Majeſté, & quelque jour lors que le Roy imitant l'exemple d'une ſi vertueuſe Princeſſe, yra s'humilier aux pieds des Autels (pour rendre graces à Dieu des proſperitez dont il eſt inceſſamment comblé) ſera-t'il bien poſſible que ce jeune Monarque en levant les yeux au Ciel, ne les arreſte point un peu ſur ces memorables Trophées, que ſa Majeſté a conſacrez au Dieu des Armées, & qu'il ne ſoit point touché lors qu'il conſiderera, que la plus part ſont teints du ſang de cét Heros ſi indignement traitté, ne ſe reſſouviendra-t'il point que ce fut cet invincible qui donna à la France la pre-

premiere consolation qu'elle reçeut apres la mort du Roy, par l'importante & fameuse victoire de Rocroy, qui rasseura l'Estat, qu'une telle perte avoit esbranlé, & qui pour rendre sa minorité redoutable, le fit monter au Trosne de son pere, en foulant aux pieds ses ennemis qu'il venoit d'abattre. Ce Prince qui donnant par tout de la terreur & de l'effroy, a surmonté par la rapidité de ses victoires, celle du Rhin, & qui portant ses conquestes jusques sur le Danube, a donné tant d'espouvante à l'Aigle Imperial, Thionville, Fribourg, Norlingues, Vorms, Spire, Mayence, Philisbourg, Dunkerque & Lens, où ce genereux Prince triompha des plus grands efforts, que nos ennemis eussent jamais fait pour opprimer la France chancellante, sont-ce des actions trop peu considerables, pour cautionner

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ner la fidelité d'un Prince du Sang, contre les injurieux ſoupçons d'un Eſtranger, dont l'ignorance & la malice, font encore douter à preſent du ſalut de l'Eſtat. Si la neceſſité où l'on vous a reduits, vous a fait conſentir à l'amitié d'un Miniſtre ſi deſcrié, celle de la France que vous voyez, & que vous connoiſſez, n'aura-t'elle pas aſſez de pouvoir ſur vous, pour vous faire reconcilier avec le premier Prince du Sang, dont la reputation eſt ſi glorieuſe? vous eſtes trop genereux pour ne point oublier le procede d'un ſi grand Prince, à qui vous avez l'honneur d'appartenir, vous eſtes trop bon François pour laiſſer long-temps oyſive, une valeur dont la France a tant de beſoin, il a trop de cœur pour ne correſpondre pas aux obligations qu'il vous aura, par les plus ſenſibles teſmoignages d'amitié que vous puiſſiez attendre

de

de luy, il n'y a point d'homme d'honneur dans le Royaume, qui ne faſſe des vœux continuels à Dieu, afin qu'il vous inſpire les plus prompts & les plus ſeurs moyens d'une reconciliation qui vous ſera ſi glorieuſe, & qui nous ſera ſi utile, il n'y en a point qui ne le conjure, mais avec des prieres ardentes de détourner de deſſus vos teſtes (qui nous ſont ſi precieuſes) les perils que leur fait apprehender celle que vous venez de faire avec cét ingrat & ce fourbe, qui taſche deſia de rendre voſtre generoſité ſuſpecte par des offres, des alliãces, des traittez, & des negotiations qui ne ſe terminent qu'en paroles ſans aucuns effets, pour l'eſtabliſſement qu'il veut faire croire que vous recherchez : mais qui pourront peut-eſtre laiſſer quelques impreſſions dans l'eſprit des peuples; que leur ſoulagement n'a pas eſté la principale fin de toutes vos actions,

mais

mais le ſeul pretexte dont vous deſguiſiez vos intereſts particuliers.

Si voſtre vertu n'eſtoit à l'eſpreuve de ce malicieux ennemy ; ſi ſes artifices pouvoient alterer l'amitié que le peuple a pour vos perſonnes, penſez-vous que ſon inſolence n'allaſt point juſques à vous, & qu'eſperant un meſme ſuccez, il ne hazardaſt pas de vous ſacrifier à ſa vengeance.

Apres la bataille de Lens, dont il corrompit le fruit par ſes mauvais conſeils, il n'euſt oſé tenter ce qu'il vient d'executer ; les peuples ſe fuſſent oppoſez à ſa violence : Paris eut pris les armes pour ce Prince, qu'il aymoit & qu'il conſideroit comme le Conſervateur de l'Eſtat. Il n'eut point ſouffert que pendant la minorité du Roy, & durant une guerre Eſtrangere, un ſujet du Roy d'Eſpagne eut fait empriſonner des Princes du ſang : Vous meſmes euſ-

ſiez

iez ſouſtenu que cét empriſonnement eſtoit contre nos Loix & nos Ordonnances ; on eut redemandé es armes à la main le Chef du Conſeil du Roy ; enfin tout ce que l'on it pour un Senateur incorruptible, on l'eut fait pour un invincible Prince. Cependant dés le moment que le Cardinal Mazarin eut engagé dans ſon amitié Monſieur le Prince, & que pour appuyer les volontez de la Reyne, que ce Miniſtre avoit injuſtement irritée contre Paris, ſon Alteſſe eut pris les armes : ces excez d'amour ſe changerẽt en des trãſports de haine & d'adverſion, qui ne diminuerent point juſques au jour de la celebre rupture de Septembre, auquel temps tout le monde luy donna des benedictions; parce que tout le monde creut qu'il s'eſtoit reſervé la gloire de chaſſer l'Ennemy commun. Mais auſſitoſt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

toſt que l'on vit qu'il avoit eſvité cét
eſcueil, & qu'il s'eſtoit ſauvé de cét
orage par une feinte reconciliation
les peuples reprirent leurs premier
ſentiments; & ſur ce fondement le
perfide commença de baſtir l'ouvra
ge qu'il a facilement achevé.

On ne peut faire de reflexion ſu
les divers mouvemens de haine &
d'amitié que Paris à teſmoigné pou
Monſieur le Prince, que l'on n'ait en
meſme temps pour vous une juſte
crainte pour l'advenir. Quelles ac
clamations n'a point fait le peuple,
lors qu'il vous a veus ſi genereuſe-
ment deffendre ſa liberté? Quels
ſoupçons, quoy qu'injuſtes, n'eut-il
point, lors qu'il ſceut qu'apres la paix
faite, vous aviez viſité le Cardina
Mazarin? Quels teſmoignages d'a
mitié ne vous a-t'il point donnez
quand il vous a veus ſolliciter ave
chaleur ſes intereſts pour le paye
men

ment des rentes ; Mais quelle penſée n'a-t'il point à preſent , qu'il vous voit reconciliez avec celuy, auquel, ſi toutes les Regles de la prudence humaine ne ſont fauſſes , il n'y peut avoir de confiance ; Et s'il arrive que cette reconciliation vous oblige à ſouſtenir cét homme , qu'ils haïſſent autant qu'ils ont jamais fait; n'a-t'on pas raiſon de craindre , qu'oubliant tout ce que vous avez fait pour eux, comme ils ont oublié tout ce que Monſieur le Prince a fait pour l'Eſtat , ils ne changent leurs inclinations en une haine qui vous pourroit eſtre fatale.

Prevenez ce mal-heur , qui donneroit le dernier coup à la liberté Françoiſe. Remonſtrez genereuſement à ſa Majeſté l'intereſt qu'elle a de chaſſer du Miniſtere l'irreconciliable ennemy de tout le Royaume ? un Eſtranger incapable, qui par

ſa

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

ſa mauvaiſe conduitte & ſon imprudence, hazarde à tous moments, non ſeulement l'Eſtat, mais encore la reputation du Roy. Et pour couronner toutes vos belles actions par une generoſité digne de vous ; Procurez la liberté de trois grands Princes : Faites rendre à tant de braves legions ce Redoutable Chef, qui les faiſant vaincre autant de fois qu'il les fait combattre; ira par des nouveaux exploits, forcer encore un coup avec elles l'Eſpagne à nous demander la Paix. Enfin, MESSIEURS, ſoyez les Reſtaurateurs de la Gloire de la France, & de la liberté de ſes Princes.

FIN.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

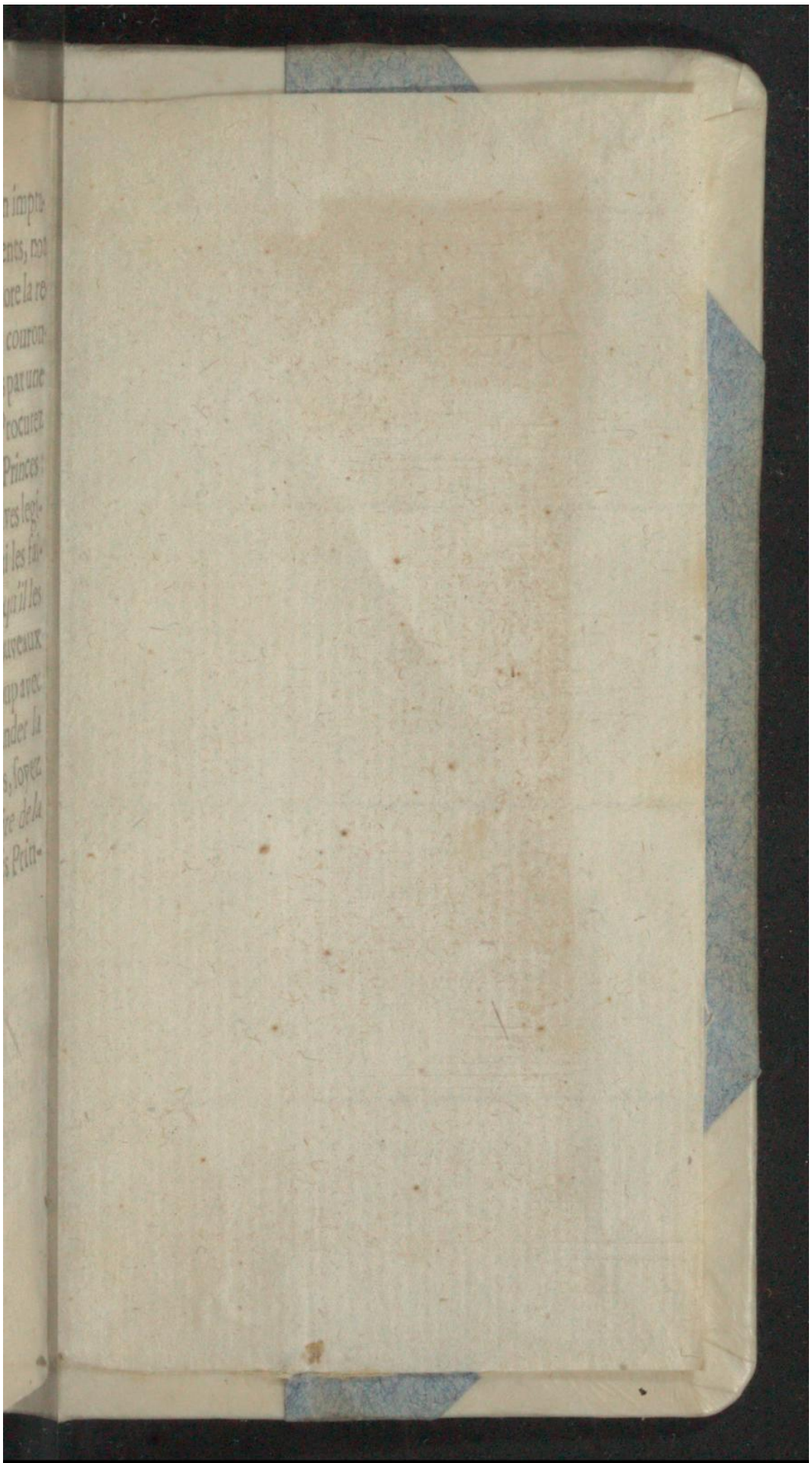

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

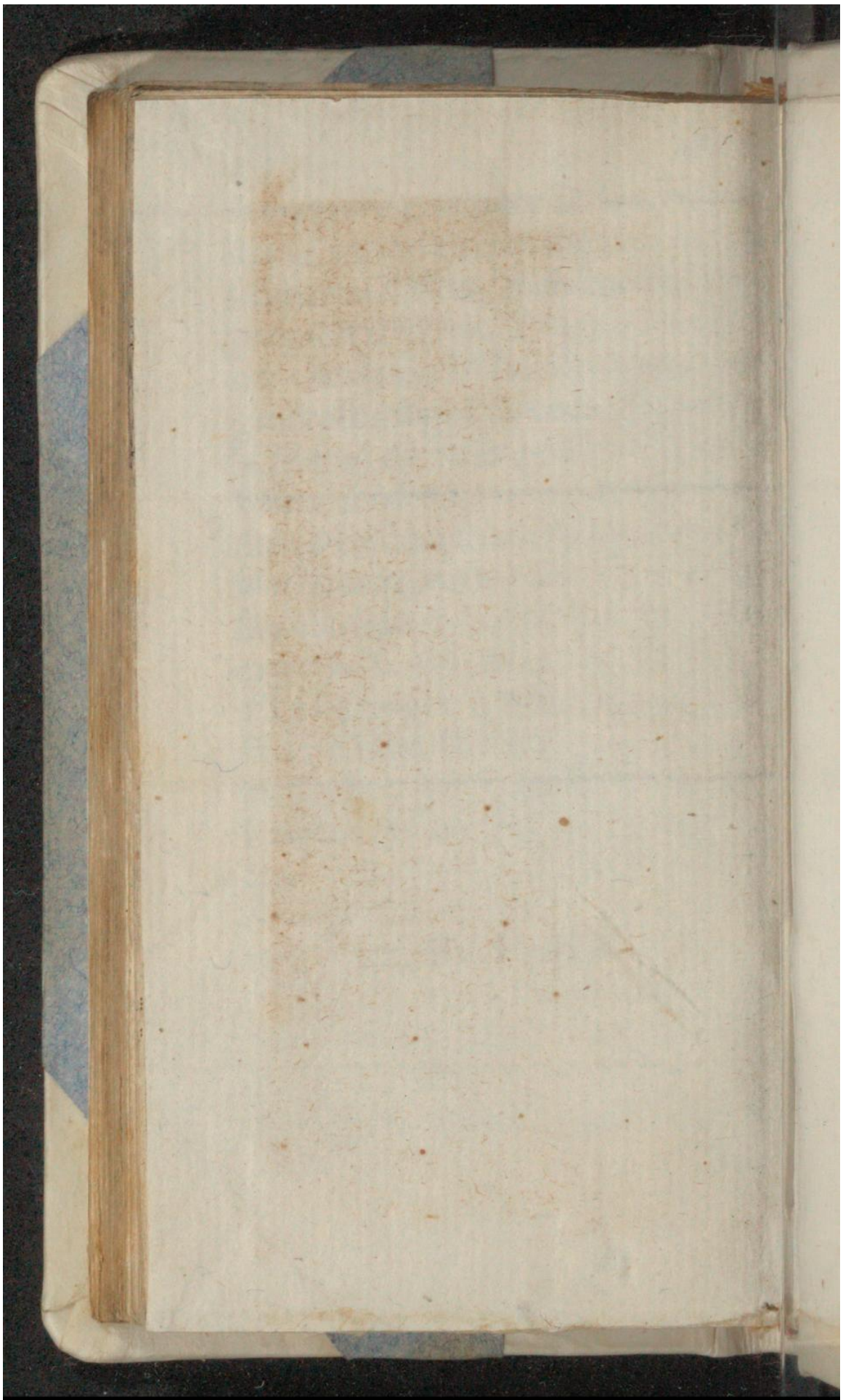

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17

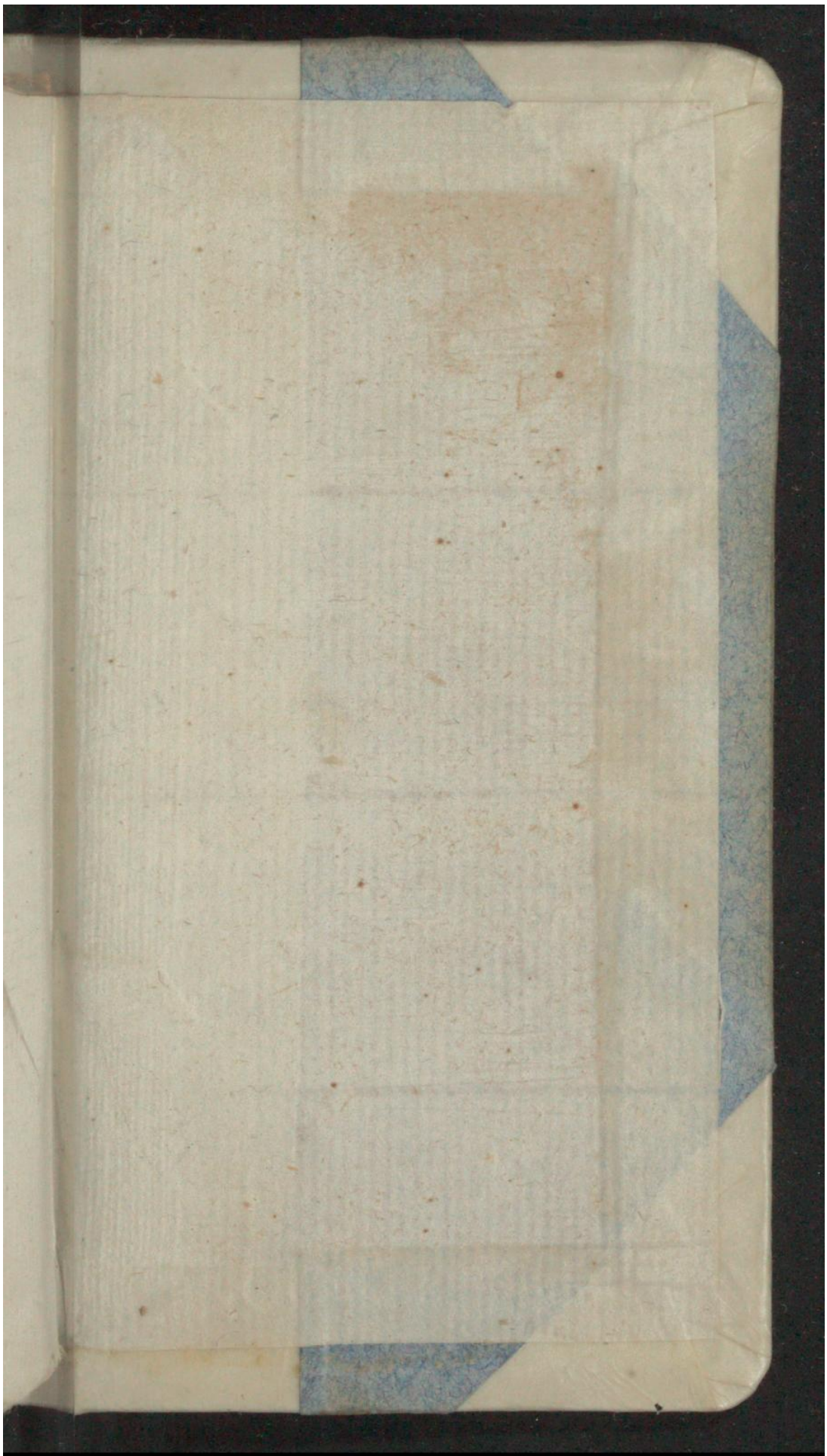

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 E 17